

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**



RAPPORT ANNUEL 1963

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

Les comptes et le bilan de la Banque Européenne d'Investissement sont établis dans l'unité de compte définie à l'article 4 paragraphe 1 de ses Statuts. Sa valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin.

Dans le présent rapport, les conversions en unités de compte sont effectuées aux parités suivantes :

1 unité de compte =	{	50 francs belges
		4,00 Deutsche Mark
		4,93706 francs français
		625 lires italiennes
		50 francs luxembourgeois
		3,62 florins hollandais
		1 dollar des États-Unis
		4,37282 francs suisses

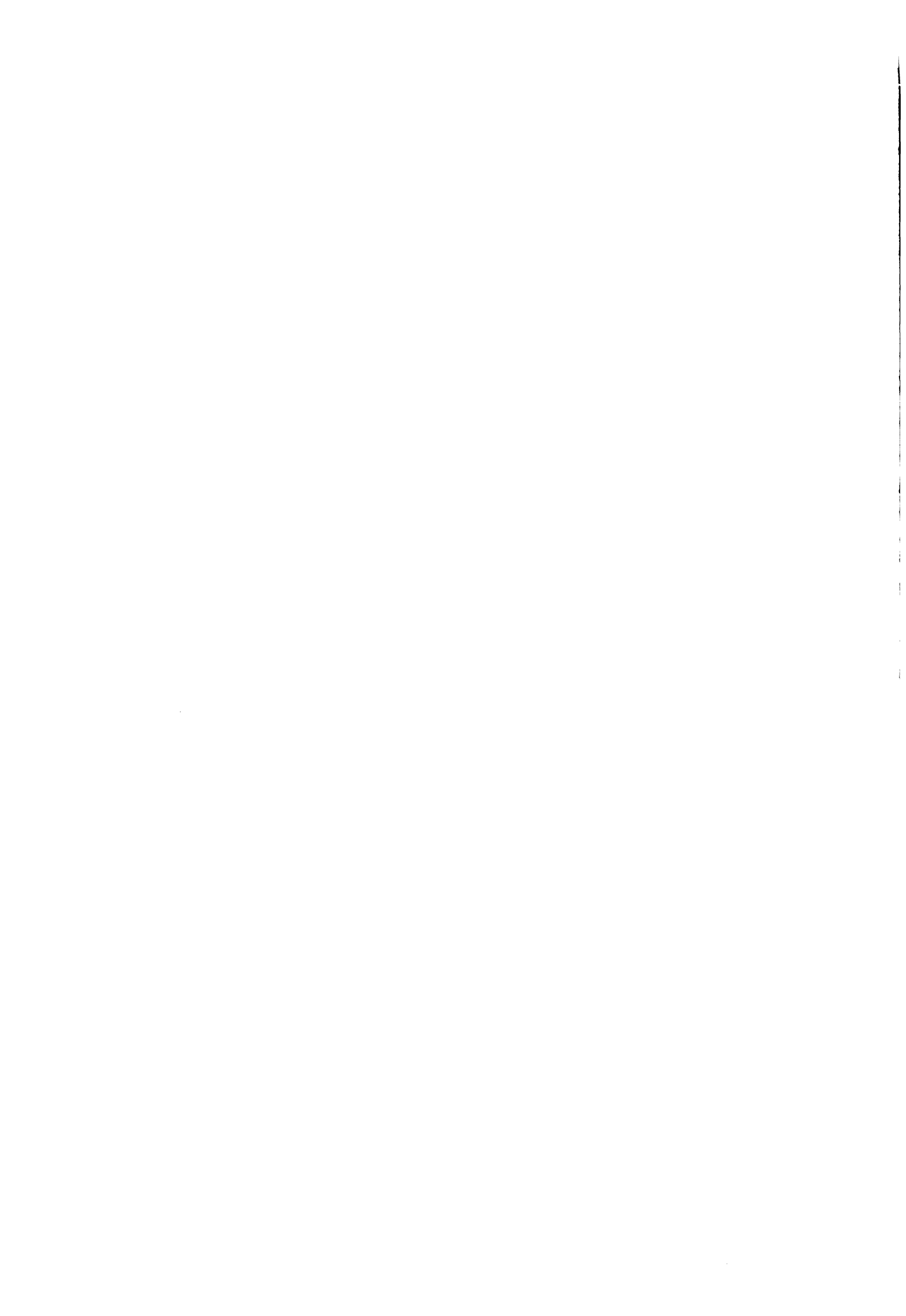
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT



RAPPORT ANNUEL 1963

CONSEIL DES GOUVERNEURS

- Belgique* : ANDRÉ DEQUAE, Ministre des Finances, Bruxelles;
Président à partir du 28 mai 1963;
- Allemagne* : ROLF DAHLGRÜN, Ministre des Finances, Bonn;
- France* : VALÉRY GISCARD D'ESTAING, Ministre des Finances et des Affaires Économiques, Paris;
- Italie* : ROBERTO TREMELLONI, Ministre du Trésor, Rome,
jusqu'au 22 juin 1963;
EMILIO COLOMBO, Ministre du Trésor, Rome,
à partir du 22 juin 1963;
- Luxembourg* : PIERRE WERNER, Ministre d'Etat, Président du
Gouvernement, Ministre des Finances, Luxembourg;
- Pays-Bas* : JELLE ZIJLSTRA, Ministre des Finances, La Haye,
jusqu'au 7 août 1963;
Président jusqu'au 27 mai 1963;
HENDRIKUS-JOHANNES WITTEVEEN, Ministre des
Finances, La Haye,
à partir du 7 août 1963.
-



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : PARIDE FORMENTINI

Administrateurs :

FRANCO BOBBA, Directeur général des Affaires Économiques et Financières à la Commission de la Communauté Économique Européenne, Bruxelles;

SJOERD BOOMSTRA, Directeur des Finances Extérieures au Ministère des Finances, La Haye;

ANDRÉ DE LATTRE, Directeur des Finances Extérieures au Ministère des Finances et des Affaires Économiques, Paris;

RAYMOND DENUCÉ, Conseiller Financier du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles;

Suppléants :

ALAIN PRATE, Directeur à la Commission de la Communauté Économique Européenne, Bruxelles;

OTTO WILLEM VOS, Directeur au Ministère des Finances, La Haye;

ROGER BOYER, Administrateur de la Banque Française du Commerce Extérieur; Membre du Conseil National du Crédit, Paris;

PIERRE GUILL, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances, Luxembourg;

ROBERTO DUCCI, Ambassadeur,
Ministère des Affaires Étrangères,
Rome;

MARIO PENNACHIO, Conseiller
de la Banca d'Italia; Conseiller
Financier de l'Ambassade d'Italie
auprès de la Confédération Helvé-
tique, Paris;

remplacé,

à partir du 28 mai 1963, par :
ALBERTO CAPANNA, Condi-
tore Generale de la Finsider,
Rome;

Fritz FECHNER, Ministerial-
direktor au Ministère Fédéral des
Finances, Bonn;

FRIEDRICH BERNARD, Ministe-
rialrat au Ministère Fédéral des
Finances, Bonn;

HERBERT MARTINI, Vorstands-
mitglied de la Kreditanstalt für
Wiederaufbau, Francfort s/Main;

WALTER DUDEK, Senator der
Finanzen a.D., Hambourg-Har-
bourg;

ALFRED MÜLLER - ARMACK,
Staatssekretär a.D., Cologne-Lin-
denthal;

ERNST VOM HOFE, Ministerial-
dirigent au Ministère Fédéral des
Affaires Économiques, Bonn-Duis-
dorf;

MAURICE PÉROUSE, Directeur
du Trésor au Ministère des Finan-
ces et des Affaires Économiques,
Paris;

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ, Direc-
teur Général de la Caisse des
Dépôts et Consignations, Paris;

PASQUALE SARACENO, Direttore Centrale dell'Istituto per la Ricostruzione Industriale, Rome;

remplacé,

à partir du 28 mai 1963, par : GIUSEPPE DI NARDI, Président de la S.p.A. Navalmeccanica, Rome;

PIERRE-PAUL SCHWEITZER, Sous-Gouverneur de la Banque de France, Paris;

remplacé,

à partir du 11 février 1964, par : JEAN SALTES, Président Directeur Général du Crédit National, Paris;

STEFANO SIGLIENTI, Président de l'Istituto Mobiliare Italiano, Président de l'Associazione Bancaria Italiana, Rome;

ALBERTO CAPANNA, Condirettore Generale de la Finsider, Rome;

remplacé,

à partir du 28 mai 1963, par : LIONELLO FRONZONI, Délégué de la Banca d'Italia pour le Benelux, Conseiller Financier près les Ambassades d'Italie à Bruxelles, La Haye et Luxembourg, Bruxelles;

JEAN RIPERT, Commissaire général adjoint du Plan d'Equipe-ment et de la Productivité, Paris;

GIUSEPPE DI NARDI, Président de la S.p.A. Navalmeccanica, Rome;

remplacé,

à partir du 28 mai 1963, par : ALDO BALDARI, Inspecteur Général du Trésor, Ispettorato Generale per i Rapporti Finanziari con l'Estero, Ministero del Tesoro, Rome.

COMITÉ DE DIRECTION

PARIDE FORMENTINI, *Président*

HANS KARL VON MANGOLDT-REIBOLDT, *Vice-Président*

YVES LE PORTZ, *Vice-Président*

DIRECTIONS

*Direction des
Affaires Générales*

HENRI LENAERT, Directeur.
ARNOLD RIETZ, Directeur adjoint,
Chef du Personnel.

*Direction des Prêts
dans les Pays Membres*

HANS WERNER VON LINDEINER, Directeur.
ROMEO DALLA CHIESA, Directeur adjoint.
MICHEL ALBERT, Directeur adjoint (1).

*Direction des Prêts
dans les Pays Associés*

GUY TRANCART, Directeur.
KARL-HEINZ DRECHSLER,
Directeur adjoint (2).
GUIDO MARTELLI, Directeur adjoint (3).

*Direction des Finances
et de la Trésorerie*

GIANDOMENICO SERTOLI, Directeur.

Direction des Etudes

ALBERTO CAMPOLONGO, Directeur.
PIERRE BARRE, Directeur adjoint.

*Direction des
Affaires Juridiques*

J. NICOLAAS VAN DEN HOUTEN, Directeur.

Conseillers Techniques

HENRI JEANDET.
HELLMUTH BERGMANN (4).
MARCELLO GOFFI (5).

(1) M. JEAN LEBUY a exercé les fonctions de Directeur adjoint jusqu'au 31 août 1963.

(2) M. RUDOLF SPRUNG a exercé les fonctions de Directeur adjoint jusqu'au 30 juin 1963.

(3) A partir du 1^{er} janvier 1964.

(4) A partir du 1^{er} avril 1963.

(5) A partir du 1^{er} juillet 1963.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président

KARL BERNARD Ancien Président du Conseil Central de la Bank
Deutscher Länder, Francfort s/Main.

Membres

ADRIAAN M. DE JONG Ancien Directeur-Secrétaire et Vice-Président
de De Nederlandsche Bank, Amsterdam.

RENÉ BRESSON Président de Chambre Honoraire à la Cour des
Comptes, Ancien Président de la Commission
de Vérification des Comptes des Entreprises
Publiques, Paris.

RAPPORT ANNUEL 1963

I

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ EN 1963

L'expansion économique s'est poursuivie dans la Communauté en 1963 et le produit national brut a augmenté de 4 %. Ce taux est inférieur, il est vrai, à celui des deux années précédentes (5 % en 1962 et 5,3 % en 1961), mais ce ralentissement paraît très largement imputable à des facteurs exceptionnels, tels que la rigueur particulière de l'hiver, plutôt qu'à un fléchissement des tendances à long terme. De fait, la tendance au ralentissement des derniers mois de 1962 et des premiers de 1963, notamment pour les investissements des entreprises, a fait place dans l'année à une reprise plus ou moins accentuée.

Le produit brut de la Communauté, évalué aux prix courants, s'est élevé en 1963 à 246 milliards d'unités de compte, soit 9 % de plus que l'année précédente (226 milliards). Le produit moyen par habitant est passé de 1.290 à 1.390 unités de compte.

La demande globale a augmenté en 1963 sensiblement comme l'année précédente; cependant, l'offre intérieure a augmenté plus lentement, surtout à cause de la pénurie de main-d'œuvre qui a persisté et s'est même aggravée dans certaines régions. L'accroissement de la demande s'est donc marqué par l'accentuation de la hausse des prix et par une détérioration de la balance des paiements courants de la Communauté. Le niveau moyen des prix a augmenté de près de 5 %; quant à la balance des paiements courants, elle a probablement montré

un léger déficit en 1963, contre un excédent de 1,2 milliard de dollars en 1962. Cette aggravation résulte de l'évolution de la balance commerciale, dont le déficit est passé de 1,6 milliard en 1962 à 3 milliards en 1963.

La pression inflationniste que révèle dans différents pays de la Communauté l'évolution divergente du taux d'accroissement du produit national aux prix courants et du taux d'accroissement en valeurs réelles, est devenue, ces derniers mois, le problème majeur de la politique conjoncturelle.

La demande extérieure a plus fortement contribué à l'expansion de la demande globale en 1963 qu'en 1962. Les exportations vers les pays tiers ont augmenté d'environ 5 % en valeur, au lieu de 1 % environ l'année précédente. On voit en cela l'effet de la reprise conjoncturelle qui s'affirme dans certains pays industrialisés, notamment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et celui de l'augmentation des livraisons aux pays en voie de développement.

Dans l'ensemble, l'expansion de la demande intérieure a gardé sa vigueur; et, si elle a été un peu plus faible que l'année précédente, cela est dû, pour une bonne part, au ralentissement de l'expansion des investissements bruts. La propension plus faible des entreprises à investir, au cours du premier semestre, a affecté surtout le secteur des biens d'équipement et n'a pu être totalement compensée par la reprise d'activité du deuxième semestre. En outre, le secteur du bâtiment n'a pu maintenir son rythme antérieur d'expansion à cause des retards accumulés pendant l'hiver.

En ce qui concerne la consommation, la demande tant publique que privée a poursuivi une forte expansion, bien que le rythme en ait légèrement fléchi. Mais cette évolution d'ensemble couvre parfois des tendances très différentes selon les pays. Ainsi, pour la consommation privée, le fléchissement tient essentiellement à l'Allemagne Fédérale où la hausse des salaires n'a plus été aussi rapide et où le taux d'épargne a augmenté, alors qu'au contraire l'expansion des dépenses de consommation s'accélérait en France et en Italie.

L'offre intérieure a augmenté un peu plus lentement que l'année précédente. Pour la production industrielle, l'accroissement a été de quelque 5 %, contre 6 % en 1962; l'expansion de la production agricole a été beaucoup plus faible; il semble qu'en revanche l'expansion vigoureuse de 1962 se soit maintenue dans les secteurs des services.

La nouvelle contraction des capacités intérieures disponibles a provoqué un accroissement plus rapide des importations en provenance des pays tiers, au taux d'environ 10 % en valeur, contre 8 % pour 1962.

L'accroissement des échanges intracommunautaires a été plus grand encore puisqu'il a été d'environ 17 % en valeur, contre 14 % en 1962. Les effets d'un nouvel abaissement des barrières douanières et autres mesures visant à l'établissement du marché commun, et de l'expansion générale de la demande, se sont doublés des conséquences de l'inégalité, variable d'ailleurs selon les pays, entre l'expansion de la demande et celle de l'offre intérieure.

L'écart entre l'offre et la demande dans les différents pays s'est fait sentir nettement dans les prix comme dans la balance commerciale. Les prix, demeurés relativement stables dans la République Fédérale et, pendant le premier semestre du moins, en Belgique et aux Pays-Bas, ont subi une forte hausse en Italie et en France. Dans ces deux pays la balance commerciale a marqué une nette aggravation à laquelle a d'ailleurs correspondu partiellement l'augmentation importante de l'excédent commercial de l'Allemagne. L'accroissement des disponibilités, du fait des importations en provenance des autres pays de la Communauté, a pu venir, sans doute, tempérer l'évolution des prix dans les pays soumis à des pressions inflationnistes. Mais si les disparités subsistaient, il est à craindre que de telles pressions ne se fassent sentir également, par l'intermédiaire du commerce intracommunautaire, dans ceux des pays membres où le niveau des prix est resté plus stable.

La balance générale des paiements de la Communauté est restée excédentaire, malgré la disparition de l'excédent des paiements courants, grâce, entre autres, aux importations toujours importantes de capitaux privés. Les réserves en devises de la Communauté se sont de nouveau accrues, passant de 16,8 milliards de dollars à la fin de

1962, à 18,3 milliards à la fin de 1963. Toutefois, dans certaines pays membres, cette évolution est allée de pair avec une aggravation de la position nette des banques commerciales vis-à-vis de l'étranger. C'est le cas, en particulier, de l'Italie où de ce fait le déficit de la balance des paiements courants ne s'est répercuté qu'en partie sur la situation des réserves en devises.

LES INVESTISSEMENTS

Selon des estimations provisoires, la formation brute de capital fixe dans la Communauté a atteint environ 56 milliards d'unités de compte en 1963. Les dépenses d'investissement ont augmenté d'environ 9 % par rapport à l'année précédente (51,7 milliards). En termes réels, l'augmentation des investissements peut être estimée à 4 %. Le taux de croissance des investissements a continué à diminuer, à la fois en valeur et en volume, comme le montre le tableau suivant :

AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS FIXES DANS LA COMMUNAUTÉ
(en % par rapport à l'année précédente)

	<i>Valeur</i>			<i>Volume</i>		
	1961	1962	1963	1961	1962	1963
Allemagne	14,3	11,3	4,9	9,4	5,4	1,8
France	13,8	11,3	11,0	10,5	7,5	5,9
Italie	14,8	14,6	11,8	12,3	8,9	5,5
Pays-Bas	7,7	6,9	10,5	6,1	4,2	4,3
Belgique	4,7	6,9	10,0	2,8	1,6	4,5
Luxembourg	16,0
Communauté	13,0	11,0	9,0	9,5	6,3	4,0

C'est la première fois depuis 1958 que le taux de croissance des investissements de la Communauté n'a pas été supérieur à celui du produit national.

Les tendances très diverses qui ont agi durant toute l'année sur l'évolution des investissements ont déjà été signalées. Au cours des premiers mois, les conditions météorologiques très mauvaises ont affecté surtout l'activité du bâtiment, entraînant même, parfois, l'arrêt des travaux extérieurs. A cela s'est ajouté, à la même époque, un certain ralentissement de la conjoncture, dont les effets sur les investissements des entreprises se faisaient déjà sentir l'année précédente.

Dans la plupart des pays, le secteur de la construction est parvenu à rattraper le temps perdu pendant l'hiver; mais la Communauté prise dans son ensemble n'a pu réaliser le taux d'accroissement de l'année précédente. Dans les autres secteurs, la reprise de l'activité d'investissement a été assez générale, en particulier pour l'équipement.

En premier lieu, la demande d'investissement des entreprises a été favorablement influencée par l'évolution en hausse de la consommation dans la Communauté et, pour les firmes exportatrices, par la reprise de la demande extérieure. En outre, il semble bien que la situation financière des entreprises se soit améliorée dans certains pays où les marges bénéficiaires cessaient de s'amenuiser, à l'inverse de l'année précédente. Enfin, la demande d'investissements a été favorablement influencée par des facteurs non entièrement conjoncturels. C'est ainsi que les chefs d'entreprises ont poursuivi d'importants investissements de rationalisation pour obvier à la pénurie de main-d'œuvre et atténuer l'effet de l'augmentation des salaires.

Le rythme d'expansion des investissements des entreprises a continué à diminuer durant l'année : au total, les dépenses n'ont augmenté que de 7 % environ, contre près de 11% l'année précédente.

L'évolution a été très différente selon les pays. En Allemagne, les investissements des entreprises paraissent n'avoir été qu'un peu plus élevés que ceux de l'année précédente tandis qu'en 1962 ils avaient encore progressé de 10 %. Ceux des entreprises industrielles ont été probablement inférieurs en valeur et certainement en volume; la diminution intervenue dans d'importants secteurs, surtout dans les industries de base ainsi que dans de nombreuses branches de l'industrie des biens d'équipement, n'a pas été compensée par l'expansion enregistrée dans

d'autres secteurs qui ont encore bénéficié d'une conjoncture ou d'une évolution structurelle favorables, l'industrie chimique et les raffineries, par exemple. Dans l'agriculture, les investissements ont diminué. Dans le commerce et les services, leur progression s'est poursuivie à un rythme supérieur à la moyenne.

En France, l'investissement des entreprises privées s'est ralenti de façon très nette. Dans l'ensemble, le niveau des investissements productifs de ce secteur rejoint à peine, en volume, celui de 1962. Les chefs d'entreprises semblent témoigner maintenant d'une certaine réserve, contrairement aux années précédentes que caractérisait une activité exceptionnelle à cet égard, puisque les investissements bruts du secteur privé avaient augmenté de plus de 30 % en volume pendant les trois dernières années. Leur attitude semble principalement dictée par le souci de ne pas créer d'excédents de capacité. Les problèmes de financement, au contraire, ne paraissent pas avoir pesé sur les décisions d'investissement, car les bénéfices des entreprises ont évolué généralement de façon assez satisfaisante.

En face de la progression assez faible des investissements du secteur privé, celle des entreprises publiques s'est traduite par un taux d'accroissement relativement élevé : 8 % en volume, plus du double de l'année précédente.

Dans l'ensemble, les dépenses d'investissement des entreprises privées et publiques ont probablement augmenté de 8,5 % environ, taux notablement inférieur à celui de 1962. A prix constants, le ralentissement de l'expansion apparaît dans l'écart entre le taux de 1962, (7,4 %) et celui, nettement inférieur, de 1963 (4,4 %).

En Italie, les investissements des entreprises ont augmenté en termes réels de 5 % contre près de 10 % en 1962; étant donné la forte hausse des prix, les dépenses correspondantes ont augmenté de 10 % au lieu de 14 %. Ici encore, c'est dans le secteur des entreprises d'Etat que les investissements ont le plus augmenté. Comme en 1962, cette augmentation est largement imputable à la poursuite des travaux de grands projets sidérurgiques. Dans le secteur privé, l'augmentation a été assez restreinte. Des investissements de rationalisation ont été effectués

dans de nombreuses branches afin de remédier à la pénurie croissante de main-d'œuvre et à l'aggravation récente et considérable des charges salariales. Ces investissements ont ainsi conservé la place importante qu'ils avaient dans l'investissement total des entreprises. En ce qui concerne la répartition par branche, on notera que la progression semble avoir été relativement faible en général dans les branches où prédominent les grandes entreprises. Parmi les secteurs où l'accroissement des investissements a été extrêmement rapide, il convient de citer, d'autre part, l'industrie du papier et de la cellulose dont les investissements auraient plus que doublé.

Aux Pays-Bas, le ralentissement de l'expansion des investissements des entreprises, constaté en 1962, a cessé en 1963. Les dépenses d'équipement en machines et autres biens d'équipement ainsi que celles relatives aux bâtiments industriels ont augmenté à un rythme accéléré. En valeur, les investissements des entreprises ont probablement augmenté de 10 % en 1963, contre 6 % en 1962. En volume, l'augmentation serait de 6,5 % en 1963, contre 4,5 % en 1962.

En Belgique, les investissements des entreprises se sont accélérés : l'augmentation en volume peut sans doute s'estimer à 5 ou 6 % pour l'année, alors qu'elle avait été de 2 % en 1962, et celle de la dépense à 9 % au lieu de 4 %. Il semble que les investissements de rationalisation soient demeurés prédominants. La tendance a été moins dynamique pour les investissements destinés à l'extension des capacités de production. L'installation d'entreprises étrangères s'est poursuivie et paraît avoir eu, cette année encore, une influence considérable.

Dans le Grand-Duché de Luxembourg également, l'expansion des investissements a été favorisée par les dépenses accrues des firmes étrangères, mais leur incidence sur l'ensemble des investissements a dû être assez restreinte en raison de la stagnation des investissements dans la sidérurgie.

Dans la plupart des pays de la Communauté, les investissements publics ont augmenté à un taux supérieur à la moyenne, particulièrement en France et en Allemagne. L'Italie fait exception : les dépenses consacrées aux travaux publics y ont été légèrement réduites, comme

un an plus tôt. Pour l'ensemble de la Communauté, l'accroissement des investissements publics a dû être de quelque 13 %, ce qui correspond à un accroissement réel de 8 à 9 %.

La construction de logements a évolué de façon très différente selon les pays, non seulement à cause des conditions atmosphériques de l'hiver, variables d'un pays à l'autre, mais aussi de certaines situations nationales spécifiques. En France, elle a augmenté d'environ 7 % en volume (contre 4,3 % en 1962), en raison particulièrement de l'accélération des constructions bénéficiant de l'appui de l'Etat pour tenir compte, notamment, des besoins des rapatriés d'Afrique du Nord.

Les Pays-Bas, où la construction de logements avait diminué d'environ 5 à 6 % en 1962, ont réalisé un taux d'accroissement presque aussi élevé que la France. La main-d'œuvre a pu être accrue dans ce secteur malgré la tension qui régnait sur le marché du travail. En Italie, le taux d'accroissement très élevé, environ 8 % en volume, est loin néanmoins d'approcher le taux exceptionnel de l'année précédente (14 %). La pénurie de main-d'œuvre dans les régions industrielles de l'Italie du Nord, les difficultés financières croissantes et aussi la crainte que l'Etat n'intervienne dans la fixation des loyers, ont été les principaux obstacles à une expansion plus rapide. Il semble qu'en Allemagne et en Belgique la construction de logements n'ait guère dépassé le volume de 1962, et qu'au Luxembourg elle ait sensiblement diminué; le manque de main-d'œuvre, surtout, a empêché de rattraper le retard de l'hiver.

Pour l'ensemble de la Communauté, la construction de logements n'aurait ainsi gagné que quelque 3 % (contre 5 % en 1962) ce qui correspond sans doute à quelque 10 % en valeur.

Le tableau suivant donne l'évolution des investissements de la Communauté par grands secteurs économiques. Certaines tendances paraissent se dessiner récemment en dépit de la faible amplitude des variations qui ont affecté d'année en année la part des différents secteurs à l'investissement global. Les investissements publics d'infrastructure, ainsi que ceux des services, ont gagné en importance d'une façon assez continue, tandis que la part des investissements en faveur

de l'agriculture, des mines et du secteur électricité-gaz-eau a diminué. En ce qui concerne les entreprises en général et les industries manufacturières en particulier, le tableau montre le niveau élevé des investissements pendant les années 1960-1961, et le ralentissement qui a suivi.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE
DANS LA COMMUNAUTÉ, 1959-1963

Secteurs	En milliards d'unités de compte aux prix courants			En % du total				
	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
Agriculture, sylviculture et pêche	3,1	3,3	3,5	7,2	7,0	6,6	6,4	6,3
Industries extractives	1,0	1,0	1,0	2,6	2,4	2,1	2,0	1,8
Industries manufacturières et construction	13,2	14,8	15,4	24,6	26,9	28,6	28,6	27,5
Electricité, gaz, eau	2,7	2,9	3,1	7,0	6,2	5,8	5,6	5,5
Transports et communications	7,3	8,0	9,0	15,5	15,8	15,7	15,5	16,0
Construction de logements	10,7	12,0	13,3	25,0	23,7	23,2	23,2	23,5
Administration publique	3,0	3,4	3,8	6,6	6,4	6,5	6,6	6,8
Commerce et autres services	5,3	6,3	7,1	11,5	11,7	11,5	12,1	12,6
Formation brute de capital fixe	46,3	51,7	56,3	100	100	100	100	100
dont : Investissements des entreprises	29,6	32,7	35,2	61,8	63,6	63,8	63,3	62,5
Construction de logements	10,7	12,0	13,3	25,0	23,7	23,2	23,2	23,5
Investissements publics	6,1	6,9	7,8	13,2	12,8	13,0	13,4	14,0

Les tendances qui se sont manifestées à la fin de l'année devraient laisser prévoir pour 1964 une expansion plus forte de l'investissement. Depuis le milieu de 1963, la propension des entreprises à investir s'est affermie et cela devrait entraîner l'accroissement des investissements, en particulier pour les biens d'équipement. L'expansion continue de la demande de biens de consommation, l'accroissement de la demande extérieure ainsi que les efforts de rationalisation devraient être les stimulants essentiels de l'investissement. En ce qui

concerne le bâtiment, l'absence des intempéries graves qui avaient freiné son activité en 1963 devrait accroître son dynamisme. Les mesures de restrictions adoptées par certains Etats atténueront l'expansion des investissements publics, mais le facteur déterminant de l'importance des investissements dans le bâtiment paraît être moins le niveau de la demande que celui des moyens de production disponibles.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET LES MARCHÉS FINANCIERS

L'investissement fixe brut — estimé plus haut à 56 milliards d'unités de compte en 1963 — comprend environ 39 % d'amortissement. Les quelque 34 milliards d'investissement net sont financés principalement par les trois sources : autofinancement, fonds fournis par le système bancaire et émissions de titres sur les marchés financiers.

L'autofinancement est très mal connu; il est sans doute resté en 1963 la source principale de financement, avec plus d'un tiers de l'investissement net.

Le tableau suivant reflète l'évolution, au cours des trois dernières années, des crédits à moyen et à long terme octroyés aux entreprises et particuliers de la Communauté par les banques et les institutions spécialisées. Par contre sont encore insuffisants les renseignements concernant les prêts directs consentis par les compagnies d'assurances, les caisses de retraite et d'épargne, etc., bien que cette catégorie d'opérations paraisse atteindre des montants élevés au moins dans certains pays.

**CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME (1) DES BANQUES
ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES**

	<i>Augmentation en milliards d'unités de compte</i>			<i>Augmentation en %</i>		
	1961	1962	1963	1961	1962	1963
Allemagne	3,34	3,96	3,91	17,6	17,8	14,9
Belgique (2)	0,08	0,07	0,11	14,7	11,4	16,2
France	2,47	2,78	3,02	18,5	17,3	16,1
Italie	1,23	1,81	1,62	21,9	26,4	18,7
Luxembourg	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas (2)	0,05	0,11	0,04	35,2	61,8	12,8

(1) Définitions nationales.

(2) Chiffres partiels.

Le volume des crédits à moyen et à long terme s'est de nouveau accru dans l'ensemble de la Communauté; toutefois le rythme d'augmentation a diminué dans la plupart des pays. Après déduction des sommes procurées aux institutions spécialisées par le placement de leurs obligations, la masse des nouveaux moyens ainsi mis à la disposition de l'économie peut être estimée en 1963 à un chiffre voisin de celui atteint en 1962, soit environ 8,5 milliards d'unités de compte, contre une augmentation de près de 20 % l'année précédente.

Une partie des investissements dans les six pays a sans doute également été financée par le crédit à court terme; toutefois, la progression de ces crédits en 1963 paraît essentiellement due aux besoins courants des entreprises.

Le volume des appels nets aux marchés de capitaux de la Communauté par émission de valeurs mobilières a marqué une nouvelle augmentation.

ÉMISSIONS NETTES DE VALEURS MOBILIÈRES
DANS LA COMMUNAUTÉ, 1958-1963

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
	<i>(milliards d'unités de compte)</i>					
Actions	1,29	1,55	2,16	2,34	2,66	1,78
Emprunts du secteur public (État et collectivités)	1,43	1,70	1,11	1,14	1,12	1,89
Emprunts des entreprises et des institutions de crédit	2,76	2,89	2,57	3,53	4,30	5,00
Total	5,50	6,15	5,84	7,01	8,08	8,67

Les émissions d'actions ont fortement diminué en 1963; cette régression a été largement compensée par l'augmentation des emprunts des entreprises et des institutions de crédit, et surtout par celle des emprunts du secteur public. Au total les sommes rassemblées ont dépassé de 7,3 % le montant atteint l'année précédente (contre + 15 % en 1962). De la sorte, la contribution des marchés au financement des investissements a paru se maintenir en valeur relative.

ÉMISSIONS D' ACTIONS DANS LA COMMUNAUTÉ, 1961-1963

	1961	1962	1963
	<i>(milliards d'unités de compte)</i>		
Allemagne	0,82	0,55	0,33
Belgique	0,12	0,15	0,10
France	0,66	0,81	0,84
Italie	0,67	0,96	0,40
Luxembourg	0,03	0,06	0,09
Pays-Bas	0,04	0,13	0,02
Total Communauté	2,34	2,66	1,78

La régression est assez générale; en Italie elle tient à la mauvaise tenue du marché financier (indice du cours des actions : — 18 % en 1963); dans d'autres pays où les cours ont évolué plus favorablement (Allemagne : + 9 %, Belgique : + 10 %, Pays-Bas : + 8 %) elle paraît s'expliquer par une expansion moins rapide des investissements privés.

En France, malgré une baisse de 15 % de l'indice des cours, les sociétés françaises ont procédé à des appels de fonds auprès de leurs actionnaires pour des montants légèrement supérieurs à ceux de 1962.

ÉMISSIONS NETTES D'EMPRUNTS DANS LA COMMUNAUTÉ, 1961-1963

	1961	1962	1963
	<i>(milliards d'unités de compte)</i>		
Allemagne	1,96	2,35	2,99
Belgique	0,44	0,60	0,43
France	0,72	0,68	1,45
Italie	1,42	1,66	1,75
Luxembourg	—	0,02	—
Pays-Bas	0,13	0,11	0,27
Total Communauté	4,67	5,42	6,89

Le montant des appels nets aux marchés par émissions d'emprunts du secteur public et d'obligations des entreprises et institutions de crédit a enregistré une nouvelle augmentation pour l'ensemble de la Communauté par suite, notamment, d'un recours plus large des Trésors publics à cette catégorie de ressources, notamment en France et aux Pays-Bas.

En Allemagne, les organismes de crédit hypothécaire et les institutions communales ont encore recueilli la grande part des sommes disposées à s'investir en titres à revenu fixe; cette part a cependant légèrement décliné en pourcentage (50 % contre 58 % en 1962), sinon

en valeur absolue; les institutions de crédit spécialisées et les autorités publiques ont augmenté leur recours au marché; au contraire, les ressources rassemblées par les sociétés industrielles sont en nette diminution : parmi ces sociétés, les unes, poursuivant le mouvement inauguré en 1962, se sont limitées à substituer de nouveaux titres à des emprunts plus coûteux contractés précédemment; d'autres se sont procuré des fonds à moindre prix, soit sur le marché allemand par émission d'emprunts privés sous forme de *Schuldscheindarlehen*, soit sur le marché suisse.

En effet, tout au long de l'année 1963, le taux offert aux souscripteurs a été maintenu aux environs de 6 %, niveau relativement élevé, compte tenu de la remarquable stabilité des prix en Allemagne et de la position très favorable du *Deutsche Mark*; aussi a-t-il non seulement exercé une forte attraction sur les investisseurs locaux, mais aussi suscité de nombreuses souscriptions étrangères. La balance des opérations sur titres avec l'extérieur fait ressortir 2,8 milliards de DM d'achats de valeurs allemandes par des étrangers en 1963; à eux seuls les achats d'obligations ont atteint 2 milliards de DM, soit près du cinquième des apports de capitaux frais sur le marché et plus de la moitié des sommes recueillies par les autorités publiques, dont les titres sont les plus recherchés par les investisseurs étrangers. C'est seulement vers la fin de l'année que cette situation a conduit à une légère baisse des taux.

En Belgique, le public semble avoir réagi à la réforme des impôts sur les revenus, intervenue à la fin de 1962, soit en préférant des placements non assujettis au précompte de contrôle ou bénéficiaires de certaines exemptions à la base, soit parfois en souscrivant plus activement à des émissions d'emprunts à l'étranger.

Les sommes recueillies par emprunts du secteur public ont été en régression par rapport à l'année précédente et n'ont pu être rassemblées qu'au prix d'une forte augmentation du taux offert aux souscripteurs; de 5,25 % fin 1962 celui-ci a été porté à plus de 6 % fin 1963 et a continué à augmenter pendant les premiers mois de 1964. Les entreprises industrielles ont également subi les effets de cette situation : une seule émission importante a pu être placée au cours de l'année.

En France, pour la première fois depuis 1958, l'Etat s'est adressé au marché en offrant des obligations à taux d'intérêt relativement bas, mais assorties de privilèges fiscaux exceptionnels. Grâce à l'élargissement du marché, cette intervention n'a pas provoqué de diminution des disponibilités nouvelles que les institutions de crédit, les entreprises nationalisées et le secteur privé se sont partagées dans des proportions assez voisines de celles relevées en 1962.

La surveillance du volume des titres offerts a permis cette année encore de stabiliser les taux servis aux souscripteurs aux alentours de 5,7 %, niveau étale depuis trois ans. Les rendements qui ressortent des cotations de titres précédemment émis se sont maintenus à des niveaux peu différents de ceux atteints fin 1962 : 5,4 % contre 5,3 % pour les obligations classiques du secteur public et semi-public, 6,4 % contre 6,2 % pour celles du secteur privé.

En Italie, le marché financier a été sérieusement affecté pendant toute l'année 1963 par une diminution de la formation de l'épargne, par une propension accentuée de celle-ci à rester liquide et par un climat d'incertitude politique qui n'a pas été étranger aux exportations de capitaux.

L'ensemble de ces facteurs a réduit les disponibilités du marché et provoqué une hausse sensible de leur rémunération. Le rendement moyen des titres du secteur public, tel qu'il ressort des cotations du marché, est passé en fin d'année à 6 %, celui des obligations du secteur privé à 6,4 %, contre respectivement 5 1/4 et 6 % fin 1962.

Les émissions placées par des sociétés privées se sont encore raréfiées; ainsi les instituts spéciaux, les entreprises publiques et semi-publiques ont, à peu de chose près, été les seuls à émettre des emprunts; les taux offerts aux souscripteurs ont été voisins de 6 % ou même supérieurs.

Aux Pays-Bas, les émissions de l'Etat ont rencontré un accueil favorable, bien que leur volume ait triplé par rapport à 1962; les emprunts des collectivités locales, notamment par l'intermédiaire de la

Banque des Communes Néerlandaises, ont atteint un montant comparable à celui de l'année précédente; par contre, les émissions de sociétés privées, importantes l'année passée, ont été négligeables en 1963.

Les taux ont accusé une hausse d'un demi-point qui les a portés aux environs de 5 %; néanmoins ils restent inférieurs de près d'un point à ceux pratiqués sur les autres marchés de la Communauté.

* * *

Le resserrement de certains marchés ou la priorité donnée sur d'autres aux émissions à revenu fixe du secteur public n'ont laissé qu'une place réduite aux émissions d'institutions communautaires ou internationales et aux emprunts étrangers.

L'Italie a accueilli une émission de la CECA pour un montant de 15 milliards de lires avec un taux de rendement pour le souscripteur de 5,85 %.

L'Allemagne, la Belgique et la France ont pour la première fois ouvert leurs marchés à des obligations de la Banque Européenne d'Investissement pour des montants de 60 millions de DM, 400 millions de FB et 60 millions de FF, faisant respectivement ressortir des taux de 5,7 %, 6,1 % et 5,66 %.

L'Allemagne a en outre permis le placement, en mars 1963, d'un emprunt japonais de 100 millions de DM avec un rendement pour le porteur légèrement supérieur à 6,5 %, contre 7 % l'année précédente pour un emprunt analogue.

En outre, une coopération active s'est instaurée entre Londres et diverses places de la Communauté, notamment Luxembourg, pour assurer le placement d'assez nombreux emprunts étrangers d'une valeur nominale globale de près de 120 millions de dollars; les uns, pour un montant nominal d'environ 55 millions de dollars, ont été libellés dans cette monnaie; d'autres, pour un montant équivalant à environ 48 millions de dollars, ont été stipulés en unités de compte; enfin un dernier, pour un montant d'environ 14 millions de dollars, a été émis en francs suisses.

Du fait de cette interpénétration des marchés, elle-même conséquence de la libéralisation du mouvement des capitaux, il n'est pas possible de déterminer, en l'absence de statistiques appropriées, l'importance du concours apporté par chaque place financière à des emprunteurs de pays tiers; il semble toutefois que la participation de capitaux de la Communauté à l'ensemble de ces placements a été prépondérante.

Le montant des nouvelles émissions que des emprunteurs de la Communauté ont pu placer sur le marché américain, jusqu'au dépôt d'un projet de loi instituant une taxe de péréquation des taux, et sur le marché suisse, s'est élevé à environ 115 millions de dollars. Une part importante des titres correspondants paraît avoir été souscrite à l'aide de capitaux d'origine communautaire.

L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DANS LA COMMUNAUTÉ EN 1963

L'article 130 du Traité de Rome assigne comme première tâche à la Banque de contribuer au développement des régions moins favorisées de la Communauté. Aussi a-t-il paru opportun de présenter dans ce Rapport quelques données sur l'évolution récente des économies et des politiques régionales dans la Communauté.

* * *

L'évolution économique des régions peut être examinée sous l'aspect du revenu, des migrations et des investissements.

En dépit de l'absence ou du retard des comptes économiques et des statistiques régionales, il est possible de déterminer dans leurs grandes lignes les incidences géographiques de l'évolution économique générale. Les données disponibles suggèrent que la plupart des régions ont participé au courant d'expansion communautaire, mais que le rythme d'expansion a pu varier d'une région à l'autre. En Italie, l'évolution moins favorable du revenu agricole par rapport aux autres catégories de revenus, a considérablement influé sur l'évolution d'ensem-

ble de sorte que l'augmentation du produit national brut, tant globale que par habitant, a été plus forte dans le Centre-Nord que dans le Mezzogiorno. En France, le déséquilibre traditionnel entre l'Est et l'Ouest du pays ne s'est guère modifié. En Belgique, il n'y a plus eu en 1963 de fermetures importantes de charbonnages. Si, dans le Grand-Duché de Luxembourg, quelques secteurs ont connu des difficultés locales, l'expansion a été géographiquement assez équilibrée. Aux Pays-Bas et dans la République Fédérale, l'évolution économique a été assez uniforme sur l'ensemble du territoire, ne laissant apparaître que des problèmes spéciaux d'adaptation.

L'évolution régionale en matière d'emploi et de migration est restée dominée par la rareté relative de la main-d'œuvre dans les régions en expansion et la persistance de certains mouvements de migration en provenance des régions moins favorisées.

Au sein de cette évolution générale, quelques particularités valent d'être notées. Pour les régions frontalières de la Communauté européenne, des conditions nouvelles apparaissent graduellement et conduisent à une transformation progressive de leurs relations traditionnelles. Les régions déjà industrialisées doivent, d'autre part, faire face au problème de la conversion d'emploi qui risque de prendre une importance accrue, non seulement en raison de la mise en œuvre du marché commun mais aussi d'une accélération du développement technique ou économique. C'est — en général — ce dernier facteur qui a eu un rôle primordial dans l'apparition des difficultés récentes propres à quelques grandes branches : charbonnages, chantiers navals, vieilles métallurgies, mines de fer et de soufre, certaines industries textiles.

Enfin, on assiste dans les régions où prédomine l'économie rurale à l'évolution rapide d'un phénomène important : les migrations professionnelles dues au dégonflement du secteur agricole tendent à se doubler d'une migration géographique, accélérée par le développement de l'urbanisation. Le recul de l'emploi agricole a atteint en France 25 % en huit ans; dans la République Fédérale, il a concerné 200.000 personnes en 1960 et 60.000 en 1963. En Italie, le fait saillant a été le dépla-

cement de la population, principalement rurale, de certaines régions moins favorisées — la Basilicate ou la Calabre, par exemple — vers les centres industriels du Nord : l'émigration vers le Nord est estimée pour 1963 à 280.000 personnes (contre 190.000 en 1962). La population active du Mezzogiorno n'augmente plus que faiblement, cependant que la réduction notable de la main-d'œuvre masculine est compensée par un accroissement de l'occupation féminine. D'autre part, l'Italie a cessé d'être la source principale de main-d'œuvre pour la Communauté qui a surtout fait appel à l'Espagne, l'Algérie, la Grèce et la Turquie.

La capacité d'absorption de main-d'œuvre dans la Communauté en phase d'expansion, précédemment démontrée par la République Fédérale, s'est de nouveau vérifiée dans le cas de la France qui, en 1962-1963, a dû trouver des emplois pour 860.000 rapatriés d'Algérie, représentant une force de travail de 360.000 personnes. Au 1^{er} janvier 1964, moins de 30.000 demandes de travail restaient encore en suspens.

L'évolution des nouveaux investissements est, avec l'analyse de l'emploi et des migrations, un des meilleurs indicateurs de la situation économique régionale. En Italie, les efforts entrepris pour obtenir une répartition géographique mieux équilibrée des investissements ne se sont pas relâchés en 1963. Les grands investissements effectués par les Sociétés d'Etat et quelques groupes privés contribuent à l'édification de centres industriels dans le Sud et les îles. Les déficits régionaux en produits intermédiaires de base, matériel de transport, produits chimiques, papier et carton, etc. se comblent peu à peu. Mais les résultats demeurent en-deçà des espoirs officiels. Un Rapport public signalait, en juillet 1963, un ralentissement de l'investissement industriel en Sicile. Dans le Mezzogiorno, les décisions d'implantation des sociétés étatiques n'ont pas toujours été suivies d'une vague secondaire ou induite d'investissements privés par de moyennes ou petites entreprises.

En France, la couronne industrielle qui s'établit de 100 à 300 km autour de Paris s'est encore élargie. En outre, on a pu constater une tendance à un développement plus harmonieux de la croissance industrielle. Des centres urbains, comme Brest ou Bordeaux, qui con-

naissaient une relative stagnation industrielle, ont pu accueillir en 1963 de nouvelles entreprises fortement créatrices d'emplois. Le mouvement n'est qu'esquissé, sans doute, mais la voie est tracée pour une politique d'implantation industrielle géographiquement mieux répartie.

En Belgique, de nouveaux investissements ont été effectués dans le Hainaut : depuis 1962, plusieurs milliers d'emplois y ont été créés, dont une partie dans le Borinage. De nombreuses implantations ont été décidées dans la partie Nord du pays (notamment à Anvers, Gand et dans le Limbourg) et également à Liège, où la construction de l'aciérie de Chertal a été achevée. Peut-être une évolution est-elle en cours vers l'atténuation de la tendance traditionnelle que montrent l'industrie lourde à se localiser au Sud du pays et l'industrie légère au Nord.

Le Grand-Duché de Luxembourg, qui s'efforce de diversifier son industrie sidérurgique, a bénéficié de nouvelles implantations bien réparties sur son territoire. Depuis 1959, une trentaine d'entreprises nouvelles dont les programmes d'investissement dépassent 60 millions d'unités de compte s'y sont établies; en 1963, de nouvelles décisions d'implantation ont été annoncées.

Aux Pays-Bas, plusieurs industries importantes ont choisi de s'installer dans le Sud et le Sud-Est. En outre, dès 1964, la répartition des investissements sera influencée par l'exploitation et la distribution du gaz naturel de Groningue, qui devrait favoriser un certain nombre de projets industriels.

Enfin dans la République Fédérale d'Allemagne, on constate depuis le début des années soixante une tendance à la décentralisation industrielle au bénéfice de certaines régions moins favorisées ou périphériques. Parmi de multiples causes, on peut retenir l'avantage d'une main-d'œuvre encore relativement abondante et le fait que la localisation ne dépend plus étroitement du charbon.

Ainsi l'année 1963 a-t-elle été en matière d'expansion régionale un mélange de tendances vers l'atténuation des disparités et de tendances opposées. Facteurs conjoncturels (comme l'état des récoltes

ou les évolutions sectorielles temporaires) et facteurs structurels combinent inévitablement leur influence. Si le déséquilibre régional est souvent cumulatif, du moins existe-t-il aussi des facteurs d'atténuation : l'expansion générale, en se poursuivant, est susceptible d'élargir la zone irradiée; des découvertes naturelles modifient les perspectives d'avenir de telle ou telle région; l'évolution technique elle-même, comme le montre l'exemple du renouveau de l'économie portuaire en matière de pétrochimie et de sidérurgie, peut favoriser une expansion locale. Les politiques de développement régional enregistrent leurs premiers succès : la constitution de quelques « pôles » en Italie du Sud, le relèvement de certaines zones déprimées en République Fédérale, le redressement amorcé en Bretagne ou à Bordeaux, la revitalisation, indécise encore mais néanmoins possible, du Borinage attestent que les problèmes complexes du développement régional peuvent graduellement se résoudre au prix d'une action soutenue.

* * *

En dépit d'une certaine dispartate dans les réformes législatives récemment adoptées dans les pays de la Communauté en matière de politique régionale, des tendances plus uniformes peuvent être constatées, les unes concernant certains seulement des six pays, les autres leur ensemble.

Dans les trois pays du Benelux, la législation relative à la politique régionale n'a connu en 1963 que des changements mineurs. En Allemagne Fédérale, le programme de relèvement régional (Regionales Förderungsprogramm), en cours depuis 1951, a été adapté aux circonstances nouvelles. Le Comité interministériel pour les questions régionales (IMNOS) a procédé en juillet 1963 à une nouvelle délimitation des « régions d'assainissement », désormais appelées « Bundesausbaugebiete ». Le but de la politique régionale fédérale étant de réduire les disparités entre les régions de concentration industrielle et les régions moins développées et de créer des emplois dans les régions atteintes par le dégonflement du secteur agricole, les régions d'assainissement bénéficieront d'un renforcement de l'infrastructure et d'une promotion industrielle plus intense. La réglementation allemande reconnaît en ou-

tre l'existence de « points centraux » — villes de petite ou moyenne importance à caractéristiques rurales où il faut promouvoir l'industrialisation — et les régions limitrophes de la zone orientale. En Italie, tandis qu'était précisée la politique des « zones » et des « noyaux », le Comité des Ministres a, en juillet 1963, modifié les critères pour l'application des mesures d'aide : les entreprises sont désormais classées selon des critères de localisation, des critères sectoriels et des critères économiques (dimensions de l'entreprise, intensité capitalistique de l'investissement).

En France, de nombreuses modifications ont été apportées sur le plan institutionnel. Des organismes nouveaux ont été créés, parmi lesquels la Délégation Générale à l'Aménagement du Territoire, le Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire et la Commission Nationale à l'Aménagement du Territoire. Tandis que le premier, dépendant directement du Premier Ministre, a pour mission de renforcer et de coordonner les interventions en matière d'économie régionale, le second assure des financements complémentaires et le troisième est destiné à assister le Commissariat Général du Plan dans ses études d'aménagement du territoire et dans l'élaboration des plans à moyen et à long terme. La politique régionale reste fondée sur la distinction entre « régions à entraîner » et « régions d'accompagnement ». Pour les premières, l'action publique doit être motrice et sélective, tant dans la répartition des investissements publics que dans la manière d'attribuer les incitations aux initiatives privées. A partir de 1964, un certain nombre de zones bénéficiaires seront indiquées à l'avance et le régime d'aide sera forfaitaire.

A côté de ces modifications dans l'appareil législatif affectant les régions, on a vu se préciser en 1963, surtout en France, mais aussi en Italie et en Belgique, une tendance vers l'élaboration de nouvelles techniques d'action régionale, plus ou moins liées aux programmes nationaux. En France, cet effort s'est concrétisé par la préparation des « tranches opératoires » du IV^e Plan et par la « régionalisation du budget ». Les « tranches opératoires », préparées en collaboration par les instances nationales et régionales, établissent les programmes d'équipement public principaux de chacune des 21 régions de programme. Une répar-

tition des investissements est décidée selon des procédures qui tiennent compte à la fois des priorités et des préférences propres à la région et des impératifs du Plan national. Cette procédure nouvelle a ouvert la voie à la régionalisation du budget en permettant aux Ministères de déterminer l'affectation régionale de leurs principaux crédits d'équipement.

En Belgique, le Premier Programme d'Expansion (1962-1965) a été élaboré sur une base territoriale nationale, mais le prolongement régional de ce programme est d'ores et déjà l'objet d'études. En Italie, la mise en vigueur en 1962 du Plan de Renaissance de la Sardaigne a constitué une étape importante vers l'application des techniques de programmation régionale. Le Plan établit l'énumération cohérente des objectifs et fixe un programme d'investissement de 13 ans et un premier programme d'exécution pour les exercices budgétaires 1962-1963 et 1963-1964. La création en 1963 d'un Office du Plan auprès du Ministère du Budget est un premier pas vers une programmation nationale. Mais il est à noter que le Rapport du Vice-Président de la Commission Nationale pour la Programmation Economique mentionne parmi les objectifs du Plan national l'atténuation nécessaire des disparités entre le Nord et le Sud du pays.

Qu'elles s'orientent ou non vers la programmation régionale, les politiques de développement régional des pays de la Communauté tendent à s'élargir. Les aides financières demeurent une importante forme de l'action. En 1963, aides budgétaires et crédits bancaires spéciaux ont été utilisés assez largement : par exemple les crédits consentis par les instituts italiens, Isveimer notamment, ont sensiblement augmenté et, en France, les Sociétés de Développement Régional ont lancé en 1963 douze nouveaux emprunts pour un montant nominal total de 241 millions de francs. Mais à côté de ce moyen traditionnel, l'extension et la modernisation des équipements collectifs prennent une place grandissante. Les régions moins favorisées réclament désormais avec insistance la constitution d'une infrastructure appropriée, y compris la création de zones industrielles. L'attention se porte sur la nécessité d'intensifier la formation professionnelle et la réadaptation en vue de conversion d'emploi. Finalement le problème du développement régional tend à

intégrer celui de l'urbanisation, la nécessité étant admise de rechercher de nouveaux équilibres caractérisés par des normes d'activité, de migrations, de logement, d'urbanisation, d'équipements culturels et sociaux bien déterminées et souvent différentes des normes traditionnelles.

* * *

Les problèmes d'économie régionale ont ainsi conservé une place importante dans les politiques globales des pays membres de la CEE. La Communauté elle-même a poursuivi son action d'étude et de coordination : des groupes de travail spécialisés ont examiné certains problèmes particulièrement importants et concrets d'expansion régionale harmonieuse.

Tout conduit à penser que l'intérêt porté aux problèmes régionaux restera soutenu en 1964. Mais dans chaque pays le problème régional ne peut échapper aux modifications de la situation générale dans laquelle il s'inscrit. A cet égard, il importera de surveiller l'apparition des problèmes de conversion liés à une évolution rapide de la conjoncture sectorielle et d'empêcher que les actions de caractère global destinées à atténuer les déséquilibres nationaux n'affectent d'une manière inconsidérée les régions les moins favorisées de la Communauté dont les problèmes ne peuvent être résolus que par une thérapeutique dynamique.

LE DÉVELOPPEMENT DU MEZZOGIORNO

La Banque a affecté jusqu'ici la majeure partie de ses ressources au financement d'investissements dans le Mezzogiorno italien, région comparable par sa superficie de 128.000 km² (42 % de l'Italie) et sa population de 19 millions d'habitants (38 % de la population du pays), aux trois pays du Benelux réunis.

Les origines du problème du Mezzogiorno remontent au moins à la formation de l'unité italienne, il y a une centaine d'années. L'annexion des territoires appartenant à l'ancien Royaume des deux Siciles, si diffé-

rent des autres régions, non seulement par son histoire, sa culture et ses traditions, mais aussi par sa structure économique, a fait surgir un ensemble de problèmes politiques, économiques et sociaux, qui ne sont encore que partiellement résolus.

C'est vers la fin du XIX^e siècle qu'on prit conscience d'une « question méridionale », autrement dit de la rupture entre le Nord de l'Italie et le Mezzogiorno, l'un suivant le rythme du progrès, économique et technique, tandis que l'autre, aux prises avec les difficultés créées par la pénurie des ressources, le surpeuplement, l'émigration et la stagnation sociale, était marqué presque partout par la misère.

Au début du XX^e siècle, une première série de mesures encouragea par les moyens classiques, travaux publics, exonérations fiscales et subventions, l'implantation d'industries dans certaines zones et grandes villes du Sud (Naples surtout).

Après la première guerre mondiale et la crise, la politique économique italienne s'orienta vers l'autarcie. Dans l'agriculture elle s'efforça d'augmenter l'emploi. La « bataille du blé » favorisa les cultures extensives et n'apporta pas de contribution sensible à la solution des problèmes économiques du Sud. En revanche, la mise en valeur des Marais Pontins, au Sud de Rome, apporta une contribution positive, grâce au défrichement et à l'irrigation de dizaines de milliers d'hectares.

Du point de vue industriel, l'autarcie qui a pu contribuer à renforcer certains secteurs de la grande industrie n'a intéressé que marginalement le Mezzogiorno. Tandis que le Nord intensifiait son équipement industriel grâce à la protection douanière, le Sud voyait diminuer son propre potentiel en valeur absolue : de 1861 à 1936 le nombre des travailleurs occupés dans l'industrie et le commerce était tombé de 1,7 à 1,6 million, alors que la population était passée de 9,8 à 15,4 millions.

Le fossé entre le Nord et le Sud se creusait ainsi davantage et les destructions de la guerre vinrent encore aggraver la situation en anéantissant 35 % des entreprises industrielles et 55 % des centrales électriques du Mezzogiorno.

En 1950, le Mezzogiorno présentait toutes les caractéristiques du sous-développement structurel.

C'est l'agriculture qui constituait la principale activité du Mezzogiorno, occupant plus de la moitié de la population active; mais sa productivité était largement inférieure à la moyenne nationale, en raison du peu de fertilité des terres, du manque d'eau et des méthodes de culture généralement arriérées.

L'industrie absorbait 24 % de la population active : les établissements industriels du Mezzogiorno ne représentaient que 10 % de l'industrie italienne; encore ne s'agissait-il, pour plus de la moitié d'entre eux, que de petites entreprises à caractère artisanal. La productivité industrielle de même que celle du secteur tertiaire étaient, elles aussi, nettement inférieures à la moyenne nationale; l'activité commerciale, en particulier, se dispersait entre un nombre excessif d'affaires sans envergure.

L'insuffisance des infrastructures était évidente dans tous les domaines, qu'il s'agisse des routes et des chemins de fer, moins denses et moins efficaces que dans le reste du pays, ou des télécommunications et des aqueducs, ou encore des hôpitaux et des écoles surpeuplés.

La gravité du sous-développement du Mezzogiorno était attestée par le revenu moyen par tête (194 dollars), inférieur à la moitié de celui du reste de l'Italie et égal à 59 % de la moyenne italienne. De faibles possibilités d'emploi, un taux de natalité élevé, un analphabétisme exceptionnel, un chômage accentué (12 % de la population active), le sous-emploi et l'émigration vers les autres régions du pays et vers l'étranger étaient autant de symptômes manifestes d'une stagnation de l'économie, qui allait de pair avec le retard social.

* * *

En 1950, on inaugura une politique de développement global du Mezzogiorno. D'abord incertaine dans ses objectifs, ses méthodes et ses instruments, elle évolua ensuite en fonction des besoins et de l'expérience, et constitue aujourd'hui encore l'un des grands axes de la politique économique italienne. Elle s'est d'abord orientée dans deux

directions : transformation et amélioration des structures agricoles par la réforme agraire, et réalisation d'un plan de travaux extraordinaires grâce à l'institution de la Cassa per il Mezzogiorno.

La réforme agraire (lois n° 230 et 841 et loi régionale sicilienne n° 104 de 1950) qui concernait en grande partie le Mezzogiorno, comprenait d'une part l'expropriation et la redistribution des terres après bonification, et de l'autre l'aménagement foncier.

L'expropriation fut généralement appliquée aux propriétés extensives et aux propriétés à faible productivité. Les expropriétaires furent indemnisés en titres d'Etat à 25 ans. L'Etat transforma et aménagea les terres ainsi acquises, et les transféra aux bénéficiaires contre paiement échelonné sur 30 ans. Au total, 681.000 hectares furent attribués à 113.000 bénéficiaires, presque tous salariés agricoles.

La politique d'aménagement foncier, deuxième volet de la réforme, a consisté en un ensemble d'investissements productifs visant, d'une part, à accomplir des travaux de mise en valeur agricole et, de l'autre, à mettre en œuvre un « plan de colonisation » et d'assistance technico-économique. C'est en cela que réside l'effort essentiel de la réforme. Les sommes investies représentaient 520 milliards de livres au 30 juin 1962, alors que les expropriations avaient atteint 75 milliards. Les résultats ont été généralement positifs : modernisation des infrastructures, amélioration des connaissances techniques des cultivateurs, rationalisation des structures de production, perfectionnement des méthodes et augmentation des rendements.

Cette action se poursuit actuellement. Elle a été renforcée non seulement par l'activité de la Cassa, mais encore par une série de dispositions ultérieures, en particulier la loi n° 949 de 1952 portant création d'un « Fonds de rotation de 12 ans pour le développement de l'agriculture » et par la loi n° 454 de 1961 dite « Plan Vert » prévoyant pour la période 1960-1965, de nouveaux investissements en faveur du développement agricole.

* * *

La décision politique qui correspond à la deuxième des directions choisies concerne la réalisation d'un programme de développement économique et social de l'Italie méridionale : la loi n° 646 de 1950 prévoit un plan organique d'interventions extraordinaires de l'État destinées à renforcer le capital fixe social, condition indispensable de toute politique de développement. Elle confie à un Comité des Ministres la responsabilité politique de la réalisation du plan et institue comme instrument d'exécution la Cassa per il Mezzogiorno (*Cassa per opere straordinarie di pubblico interesse nell'Italia meridionale*) à laquelle elle donne les moyens financiers nécessaires à son action.

La Cassa est un organe doté de la personnalité juridique de droit public. Elle a été créée exclusivement pour réaliser un plan et son existence est donc limitée à la durée nécessaire pour accomplir la tâche qui lui a été impartie. Elle jouit de l'autonomie financière, bien que ses ressources proviennent principalement de crédits inscrits annuellement au budget de l'État; elle est autorisée à recourir à des sources propres de financement, en émettant des obligations ou en contractant des emprunts, même à l'étranger.

La Cassa établit les programmes annuels de travaux à réaliser sur le territoire de sa compétence (Italie méridionale plus quelques zones de l'Italie centrale), les finance et veille à leur exécution. Non seulement elle réalise des travaux publics au sens strict, mais encore elle participe, par l'octroi de subventions et de financements, à l'exécution de travaux complémentaires intéressant le secteur privé. Elle encourage ainsi l'initiative privée à intervenir dans le Mezzogiorno pour contribuer à son développement économique.

Les moyens financiers de la Cassa, dont la durée avait été initialement fixée à 10 ans, consistaient alors en un crédit annuel de 100 milliards de liras inscrit au budget de l'État. La durée de la Cassa fut ultérieurement portée à 12 ans (loi n° 949 de 1952), puis à 15 ans (loi n° 634 de 1957), et le crédit budgétaire annuel progressivement augmenté, pour atteindre, à partir de 1959, 200 milliards environ auxquels s'ajoutent les emprunts contractés à l'étranger.

Dans sa première version, le plan de travaux extraordinaires en faveur du Mezzogiorno n'était pas un plan de développement à proprement parler. Il portait principalement sur l'agriculture dont il visait à améliorer les structures de production et à augmenter la productivité et à laquelle étaient affectés les trois quarts des crédits de la Cassa. L'action de la Cassa prolongeait celle de la réforme agraire et tendait à assurer de meilleures conditions de vie aux agriculteurs du Midi qui constituaient la majorité de la population active, tout en renforçant le réseau d'infrastructures, à résoudre ainsi les problèmes les plus urgents, et à poser les bases indispensables du développement.

Depuis qu'elle existe, la Cassa n'a jamais cessé de consacrer des fonds considérables à l'infrastructure, en particulier dans le domaine agricole. Les travaux de bonification, l'aménagement des zones montagneuses et des cours d'eau, la construction de routes, d'aqueducs et d'égouts, les ouvrages ferroviaires, la construction d'écoles et de centres de formation professionnelle ont transformé des zones entières, remédiant souvent à des décennies de négligence et créant, sur des centaines de milliers d'hectares, les conditions fondamentales d'une amélioration de la productivité agricole. D'autre part, toujours dans le secteur agricole, les aides financières accordées par la Cassa sous forme de subventions en capital (de 38 à 50 %) pour des travaux d'aménagement foncier entrepris par des particuliers ont été, malgré certaines incertitudes d'orientation, à l'origine d'un progrès décisif dans le rendement des exploitations.

* * *

Au bout de quelques années l'expérience montra la nécessité de modifier l'orientation des interventions dans le Mezzogiorno. Dès 1953, la loi n° 298 autorisa la Cassa à participer au financement des Instituts de crédit industriel opérant dans le Mezzogiorno. Le « Plan Vanoni » de 1954, préface d'une politique générale de développement, contribua à transformer la politique d'intervention dans le Mezzogiorno en un véritable programme de développement régional, avec des objectifs progressivement définis. A cette époque, la nécessité d'étendre le bénéfice des interventions à des secteurs plus directement productifs, et en particulier au secteur industriel, commençait à se faire jour. La

loi n° 634 de 1957 (complétée ultérieurement par la loi n° 555 de 1959 et par la loi n° 1462 de 1962) donna le départ à la deuxième phase de la politique de développement en faveur du Mezzogiorno, axée sur le développement industriel : la Cassa fut autorisée à accorder des subventions à fonds perdus aux nouveaux établissements industriels, des bonifications d'intérêt pour des crédits industriels et des subventions en faveur des zones de développement industriel.

Au cours des années suivantes, la rapide expansion de l'économie italienne permit de consacrer des moyens plus importants au développement du Mezzogiorno, et notamment d'étendre les ressources et les activités de la Cassa. Pour les 13 premiers exercices (jusqu'en 1962-63), les moyens globaux dont la Cassa a disposé se sont ainsi élevés à 2.035 milliards de lire (3.260 millions de dollars), dont 1.737 milliards étaient constitués par des crédits budgétaires et 298 milliards par des emprunts à l'étranger.

L'extension des interventions de la Cassa au secteur industriel est allée de pair avec le développement de l'activité des instituts de crédit industriel opérant dans le Mezzogiorno : l'Isveimer (*Istituto per lo sviluppo economico dell'Italia meridionale*), fondé en 1938 et compétent pour le Sud continental, l'Irfis (*Istituto regionale per il finanziamento delle industrie in Sicilia*), fondé en 1950 et compétent pour la Sicile, et le C.I.S. (*Credito Industriale Sardo*), fondé en 1953 et compétent pour la Sardaigne. Ces instituts financent des projets industriels et leurs ressources sont constituées par les fonds que leur fournit la Cassa — notamment sur les montants empruntés à l'étranger — et par le produit de l'émission d'obligations sur le marché italien.

Les tableaux qui suivent donnent un bref aperçu des investissements pratiqués par la Cassa et les trois Instituts de crédit industriel.

**MONTANT ET AFFECTATION DES EMPRUNTS CONTRACTÉS
PAR LA CASSA A L'ÉTRANGER**

AU 30 JUIN 1963

<i>Emprunts</i>	<i>Montant</i>		<i>Affectation (milliards de lires)</i>		
	<i>\$ mn.</i>	<i>L. mrd.</i>	<i>Irrigation</i>	<i>Energie électrique</i>	<i>Industrie</i>
BIRD (1951-58)	238	148,7	39,8	59,0	49,9
BIRD-BEI (1959)	40	25,0	—	11,2	13,8
Morgan (1959)	30	18,8	—	—	18,8
BIRD (1959)	40	25,0	—	25,0	—
BEI (1960-61)	41	25,6	—	7,5	18,1
Suisse (1961)	11,4	7,1	—	—	7,1
BEI (1961-62)	3,8	2,4	—	—	2,4
BEI (1962-63)	72,5	45,3	—	—	45,3
Total	476,7	297,9	39,8	102,7	155,4

Les investissements effectués par la Cassa et ceux auxquels elle a indirectement contribué par ses interventions s'élevaient au total à 2.611 milliards de lires (4.177 millions de dollars) répartis comme suit :

<i>Secteurs</i>	<i>Milliards de lires</i>	<i>Millions de dollars</i>	<i>% du total</i>
<i>Infrastructure</i>	<i>1.283,7</i>	<i>2.054</i>	<i>49,2</i>
— agriculture	773,3	1.237	29,6
— services généraux	510,4	817	19,6
<i>Encouragements à l'initiative privée</i>	<i>1.235,1</i>	<i>1.976</i>	<i>47,3</i>
— agriculture	406,2	650	15,5
— industrie	778,3	1.245	29,9
— artisanat et pêche	50,6	81	1,9
<i>Autres activités</i>	<i>92,0</i>	<i>147</i>	<i>3,5</i>
Total	2.610,8	4.177	100,0

A la date du 30 juin 1963, les prêts accordés par les trois Instituts de crédit industriel s'élevaient au total à 665,4 milliards de liras et se répartissaient par secteurs de la manière suivante :

<i>Branches industrielles</i>	<i>Milliards de liras</i>	<i>Millions de dollars</i>	<i>%</i>
Industries alimentaires, etc.	88,8	142	13,4
Cuir, textiles, habillement	56,6	91	8,5
Papier et arts graphiques	50,8	81	7,6
Métallurgie	21,2	34	3,2
Mécanique	70,2	112	10,5
Ciment, briques, etc.	88,4	141	13,3
Chimie	236,8	379	35,6
Industries diverses	52,6	84	7,9
Total	665,4	1.065	100,0

Il faut en outre mentionner les financements industriels accordés en faveur du Mezzogiorno par les instituts de crédit dont le champ d'action s'étend à l'ensemble du pays (principalement l'I.M.I. : *Istituto Mobiliare Italiano*) : ces financements se sont élevés à 916 milliards de liras (1.466 millions de dollars) au 31 décembre 1963.

D'autres dispositions ont favorisé les investissements industriels dans le Mezzogiorno. Dès 1947 (Décret-loi n° 1598), on avait accordé aux industries du Mezzogiorno certains avantages fiscaux en matière de droits de douane, d'impôt sur les transactions (I.G.E.) et sur les revenus. Ces avantages avaient pour but de stimuler l'implantation de petites et moyennes entreprises industrielles, en compensant les inconvénients de la localisation; ils ont été prorogés et étendus par la loi de 1957. Aux investissements effectués à partir de fonds publics, est venu s'ajouter un volume important d'investissements privés qui a apporté une contribution essentielle à l'accroissement de l'emploi et du revenu.

Mais le législateur italien n'a pas estimé que les avantages financiers et fiscaux en faveur des entreprises privées fussent suffisants. La loi de 1957 prévoit également une forme d'intervention directe,

par l'intermédiaire des entreprises à participation de l'État, c'est-à-dire du groupe nombreux des sociétés qui font partie de l'I.R.I. (*Istituto per la Ricostruzione Industriale*), de l'E.N.I. (*Ente Nazionale Idrocarburi*) et aujourd'hui de l'E.N.E.L. (*Ente Nazionale per l'Energia Elettrica*) : 40 % au moins des investissements effectués par ces entreprises en Italie doivent obligatoirement être destinés au Mezzogiorno. De 1957 à 1963, leurs investissements dans le Mezzogiorno se sont considérablement accrus, passant de 46 milliards à 300 milliards par an, montant qui dépasse l'ensemble des investissements de la Cassa; ce sont ces investissements des groupes industriels publics qui, avec certains investissements privés, ont constitué en fait la base de l'industrialisation récente du Mezzogiorno.

La politique de développement du Mezzogiorno a récemment prévu la constitution de zones et de noyaux de développement industriel (lois déjà citées de 1957, 1959 et 1962). Les « zones » doivent compter une population d'au moins 200.000 habitants, offrir des conditions aptes à favoriser l'implantation d'industries, et elles sont destinées à devenir des pôles de concentration et d'attraction pour les activités industrielles. Quant aux « noyaux », ils présupposent la présence d'une ou plusieurs industries ou l'existence de projets concrets. Au 31 décembre 1963, 12 zones et 26 noyaux de développement industriel avaient été légalement agréés.

Cette seconde phase de la politique de développement du Mezzogiorno mérite donc une mention spéciale en raison non seulement du montant des moyens mis à sa disposition, mais encore des méthodes appliquées.

Celles-ci ont mis l'accent sur l'industrialisation, gage d'une augmentation plus rapide du revenu; des subventions et des crédits à taux réduit favorisent les investissements industriels. Cependant, les investissements publics consacrés à l'infrastructure se concentrent dans les zones et noyaux de développement et une place importante est réservée aux investissements directs des sociétés à participation d'Etat. Enfin une programmation régionale du développement a été amorcée par le Plan de Renaissance de la Sardaigne.

Comme on l'a vu, tous ces éléments ont été progressivement introduits et combinés à la lumière de l'expérience. Les récentes déclarations du gouvernement italien traduisent son intention de continuer dans cette voie.

La durée de la Cassa, actuellement limitée à l'année 1965, sera prolongée jusqu'en 1980 et ses moyens seront portés à 280 milliards de liras par an (450 millions de dollars). On accélérera le passage des interventions en faveur des infrastructures à celles qui sont plus directement productives; le système du crédit aux entreprises devra être élargi grâce au concours de la Cassa; les subventions seront augmentées et les obstacles institutionnels et administratifs qui empêchent une utilisation efficace de ces interventions seront éliminés. La mise en place des structures d'accueil dans les zones à développer, encore trop lente, sera intensifiée. La Cassa, dotée des moyens nécessaires, se verra confier la tâche de renforcer l'activité des consortiums de développement, aujourd'hui entravés par les difficultés techniques, bureaucratiques et financières. Dans le secteur agricole, sa compétence sera étendue aux réseaux de distribution de l'eau d'irrigation aux exploitants et à la promotion des transformations foncières permettant de mieux utiliser les travaux publics réalisés. Des remèdes seront apportés aux déficiences dans le domaine des structures agricoles et de la commercialisation; la formation d'associations de producteurs et de chaînes modernes de distribution sera encouragée afin de renforcer la position des producteurs sur le marché.

* * *

Des signes multiples de progrès dans plusieurs domaines attestent les résultats atteints jusqu'à présent par la politique de développement du Mezzogiorno. Le chômage, jadis symptôme de la stagnation du Midi, ne représente plus maintenant que 3 % de la population active, par suite de la demande accrue de main-d'œuvre, tant sur le marché local que sur celui du pays et de l'Europe. Le sous-emploi endémique dans l'agriculture a radicalement diminué, en particulier ces dernières années, où l'exode rural et l'émigration ont transformé fondamentalement la structure de la population méridionale.

De 1950 à 1962, 800.000 emplois nouveaux ont été créés dans les secteurs autres que l'agriculture. Le taux d'accroissement de l'emploi a été inférieur à celui de la production. L'écart est dû à deux causes : d'une part le développement des secteurs industriels qui, tels la sidérurgie et la chimie, comportent des investissements élevés par travailleur, de l'autre la concentration résultant des transformations en cours dans différents autres secteurs (industries extractives et alimentaires, habillement, bois et matériaux de construction), qui a entraîné une réduction des effectifs. L'augmentation de l'emploi n'a absorbé que la moitié de l'augmentation naturelle de la population active; l'excédent a alimenté un fort courant de migration vers le Nord et l'étranger, estimé à 1.900.000 personnes au moins.

On a pu constater une modification importante de la structure de l'activité de la production économique du Mezzogiorno : malgré l'augmentation de la productivité moyenne de l'agriculture, la production agricole a régressé par rapport à la production totale, tandis que la part des activités industrielles et tertiaires dans le produit total est passée de 54 à 66 %.

Pendant la période 1950-1962, l'investissement global dans le Mezzogiorno a augmenté en moyenne de 11 % par an à prix constants; ce taux est supérieur à celui de toute l'Italie (9 %) et à celui de la Communauté (8 %). Cette augmentation concerne aussi bien l'agriculture que l'industrie, les investissements des particuliers que ceux des entreprises privées et publiques, et les interventions de l'Etat par l'intermédiaire de l'Administration publique et de la Cassa per il Mezzogiorno.

Ces dernières ont eu un rôle déterminant dans l'action destinée à arracher le Midi à son immobilité. Les 100 milliards par an mis initialement à la disposition de la Cassa en 1951 représentaient 7 % du total des recettes du budget de l'Etat, les 200 milliards d'aujourd'hui en représentent 4 %; ces taux traduisent le rang élevé de ces investissements dans l'échelle générale des priorités de l'Etat italien — les investissements auxquels ils correspondent formant environ le cinquième de l'ensemble des investissements publics.

Au début, les investissements étaient orientés vers l'agriculture et l'infrastructure; un déplacement s'est fait, ces dernières années, en faveur de l'industrie. La recherche d'une augmentation rapide du revenu demanderait que ce changement d'orientation soit accentué. Mais les besoins des deux secteurs initiaux sont loin d'être satisfaits, et c'est souvent de leur satisfaction que dépend l'efficacité d'une œuvre de promotion économique et sociale. Aussi, pour être rationnelle, une politique d'intervention doit-elle doser son action dans les différents secteurs en vue d'obtenir le maximum d'efficacité à long terme.

La politique économique en faveur du Mezzogiorno répondait essentiellement à deux objectifs : élever le niveau de vie et réduire le retard par rapport au reste de la nation et à l'ensemble de la Communauté économique européenne.

L'évolution accomplie depuis 1950 montre que le premier objectif a été atteint; tous les indices concordent : production, emploi et niveau de consommation se sont élevés à un rythme rapide, par rapport à toute autre expérience historique de longue période. Mais le retard sur les régions plus évoluées n'a pas toujours diminué : le niveau de vie du Mezzogiorno, mesuré par la consommation moyenne par habitant, a augmenté selon un taux annuel de l'ordre de 5 % à prix constants, égal à celui du reste de l'Italie et plus élevé que celui du reste de la Communauté, mais, en dépit de l'augmentation rapide des investissements, la production s'est accrue dans le Mezzogiorno à un rythme inférieur à celui du reste de l'Italie et à peine égal à celui de l'ensemble des six pays de la Communauté.

En termes absolus, l'action en faveur du Mezzogiorno a donc sans aucun doute provoqué un progrès considérable; en termes relatifs, elle a empêché ou atténué l'augmentation de l'écart par rapport aux régions plus évoluées qui ont bénéficié de facteurs autonomes d'expansion.

En confrontant l'accroissement de revenu du Mezzogiorno et celui d'autres régions plus avancées, il faut prendre garde à ne pas sous-estimer l'importance du sous-développement méridional. Un budget annuel de 100 milliards de liras — ou 160 millions de dollars — au début

de la période, constituait un effort financier considérable de la part de l'Etat italien en faveur du Mezzogiorno. Mais, rapporté à la population intéressée, ce budget ne représentait qu'un investissement de 9 dollars par habitant au départ, et 17 dollars aujourd'hui. L'augmentation du revenu est fonction du montant de l'investissement nouveau : pour obtenir, par exemple, une augmentation correspondant à l'écart qui sépare le Mezzogiorno du reste de l'Italie, il faudrait que l'effort d'investissement en cours soit soutenu pendant une douzaine d'années au moins.

Par conséquent, si l'action en faveur du Mezzogiorno a déjà donné des résultats appréciables, il n'en est pas moins vrai qu'elle doit encore être poursuivie pendant une longue période, avant que l'accroissement du revenu et de l'épargne ne permette de couvrir les investissements et d'amorcer ainsi un processus autonome de développement.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA GRÈCE EN 1963

En 1963, première année de son association à la Communauté Économique Européenne, la Grèce a connu un mouvement conjoncturel d'expansion, tandis que persistait la difficulté de résoudre les problèmes de structure.

Grâce à de meilleures récoltes, mais aussi à une progression de la production industrielle après la période d'hésitation du début de l'année, le produit intérieur brut a augmenté de 11 % aux prix courants et de 8 % en volume par rapport à 1962. Ces taux se comparent favorablement à ceux de l'année précédente : 4 % aux prix courants et 3 % à prix constants. Hormis l'investissement public, tous les secteurs de la demande ont progressé en 1963. En particulier l'investissement industriel privé a continué de s'accroître, bien qu'à un rythme légèrement inférieur à celui de l'année précédente; il faut noter, d'autre part, que la construction de logements continue de représenter une part importante de l'investissement privé total.

En 1963, la stabilité monétaire a été maintenue et l'épargne privée est restée à un niveau relativement élevé; cependant le niveau des prix a légèrement augmenté. La balance des paiements courants (après inclusion des transferts privés) a montré un solde négatif de moins de 100 millions de dollars, ce qui représente une amélioration par rapport à 1962. Les exportations ont augmenté, mais uniquement grâce aux ventes accrues de tabac qui avaient été anormalement faibles en 1962; les exportations de fruits, de coton et de produits manufacturés ont peu progressé ou même pas du tout. En revanche, les recettes invisibles (nettes) en devises provenant de la marine marchande, du tourisme et des transferts de salaires ont dépassé, en 1963, 200 millions de dollars, montrant un taux de progression de plus de 30 % par rapport à l'année précédente. Le déficit de la balance a été financé par des entrées nettes de capitaux, surtout privés — les importations nettes de capitaux publics ayant diminué.

L'amélioration des structures en Grèce est continue mais lente. Le développement industriel a commencé mais ne semble pas encore avoir bénéficié d'une impulsion décisive. En 1963, des progrès ont été réalisés dans ce domaine grâce à de nouvelles décisions d'investissements et à la construction d'usines aux productions diversifiées. Les négociations continuent activement en ce qui concerne l'édification de deux importants complexes, l'un centré autour d'une raffinerie près de Salonique, l'autre fondé sur l'exploitation des mines de bauxite, en Béotie. Chantiers navals, sucreries, usines textiles, industrie des chaussures, fabrication d'engrais et de produits chimiques, fabrication de matériaux de construction, usines produisant des équipements de télécommunications et toute une gamme variée de biens de consommation ont été les secteurs où, en 1963, les initiatives industrielles se sont montrées les plus dynamiques. Elles ont pris assez souvent la forme de sociétés mixtes, au capital à la fois grec et étranger. Les importations de capitaux étrangers productifs ont doublé en 1963 par rapport au montant recueilli en 1962, atteignant un montant de 21 millions de dollars pendant les neuf premiers mois de 1963.

Le financement des investissements productifs privés a été réalisé, outre l'apport des capitaux étrangers, par l'autofinancement d'entreprises et le crédit bancaire. La contribution du crédit à long terme

accordé par les banques commerciales a augmenté d'environ 25 millions de dollars en 1963; à ce montant s'ajoute celui qu'ont distribué les organismes spécialisés tels que l'O.H.O.A. (*Organisme de Financement du Développement Économique*) et l'O.B.A. (*Office de Développement Industriel*). En 1963 le marché des capitaux est resté déprimé. Parmi les mesures susceptibles d'influencer le financement des investissements, il faut noter la réduction, en septembre 1963, des taux d'intérêt en faveur des entreprises exportatrices et la création de nouvelles banques d'investissement dont le capital est constitué par des capitaux grecs et étrangers.

L'évolution de la Grèce en 1963 s'est en général conformée aux objectifs du Plan de développement; mais les problèmes d'emploi ne trouvent une solution partielle que grâce à une émigration très supérieure aux prévisions du Plan, l'investissement industriel reste faible, l'aménagement agricole mérite d'être accéléré et les efforts doivent se poursuivre pour accroître et diversifier les exportations. Par ses interventions en 1963, dans les secteurs des transports et de l'énergie, la Banque a apporté une contribution positive à l'œuvre importante du développement économique et social du pays.



II

ACTIVITÉS DE LA BANQUE

PRÊTS

L'expansion de l'activité de la Banque s'est poursuivie au cours de l'exercice 1963 : elle a en effet approuvé 31 prêts contre 14 en 1962, correspondant à un montant total de u.c. 104,6 millions contre 93,5 millions l'année précédente (1).

Les prêts approuvés au cours de l'exercice s'appliquent à des projets dont le coût total est estimé à u.c. 361,8 millions. L'intervention moyenne de la Banque s'est donc élevée à 29 % du coût des projets.

Une partie appréciable des interventions de la Banque a été effectuée pour des projets de moyenne importance; 9 prêts en effet ne dépassent pas 1 million d'u.c.

PRÊTS DANS LES PAYS MEMBRES

Les prêts dans les pays membres ont représenté 78 % du volume des prêts de la B.E.I. en 1963. Au cours de l'exercice, la Banque a ainsi approuvé dans les pays membres 26 crédits pour un montant total d'u.c. 81,6 millions contre 14 crédits en 1962 pour un total d'u.c. 93,5 millions.

23 de ces prêts ont été accordés à l'Italie, pour un total d'u.c. 72,7 millions, 2 prêts à la France pour un montant d'u.c. 3,9 millions et un prêt d'u.c. 5 millions à l'Allemagne. Ces prêts s'appliquent à des projets dont le coût total est estimé à u.c. 288 millions.

(1) Une entreprise ayant renoncé à la réalisation de son projet (fabrique de lampes électriques), le nombre de prêts approuvés en 1962 et leur montant total ont été réduits en conséquence.

Les projets retenus concernent :

	Prêt de la Banque (Millions d'u.c.)
<i>Allemagne :</i>	
1. Agrandissement d'une centrale thermique à Berlin-Ouest par la construction d'un deuxième générateur de 100 MW. Promoteur : <i>Berliner Kraft- und Licht (BEWAG) - Aktiengesellschaft.</i>	5,0
<i>France :</i>	
2. Agrandissement et modernisation d'une usine d'acier moulé à Saint-Brieuc (Côtes du Nord - Bretagne). Promoteur : <i>Usines et Aciéries de Sambre et Meuse.</i>	0,9
3. Construction à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique) d'une usine de mécanique de précision employant une partie de la main-d'œuvre rendue disponible par suite de la réorganisation des chantiers navals de Nantes. Promoteur : <i>Société de Mécanique de Précision de l'Atlantique.</i>	3,0
<i>Italie du Nord :</i>	
4. Changement du courant de traction de la ligne ferroviaire Bolzano-Brenner, principale voie de communication avec l'Allemagne. Promoteur : <i>Azienda Autonoma delle Ferrovie dello Stato.</i>	5,0
<i>Mezzogiorno Continental :</i>	
5. Construction à Salerne (Campanie) d'une usine de thermostats. Promoteur : <i>Landis & Gyr Italiana S.p.A.</i>	1,6
6. Construction à Cisterna di Latina (Latium) d'une usine de surgélation de légumes. Promoteur : <i>Findus S.p.A.</i>	0,5
7. Construction à Sessa Aurunca (Campanie) d'une usine de charpentes métalliques légères destinées notamment à la construction de bâtiments scolaires préfabriqués. Promoteur : <i>Soprefin S.p.A. - Società Prefabbricati Finsider.</i>	1,6

8. Construction à Bari (Pouilles) d'une usine d'engrenages et de moteurs Diesel. Promoteur : *Fabbrica Automobili Isotta Fraschini e Motori Breda S.p.A* 2,9
9. Construction à Salerne (Campanie) d'une usine de porcelaines sanitaires. Promoteur : *Ideal Standard S.p.A.* 2,0
10. Agrandissement d'une glacerie à Caserta (Campanie). Promoteur : *Fabbrica Pisana di Specchi e Lastre Colate di Vetro della Società Saint-Gobain, succursale italienne de la Compagnie de Saint-Gobain, Paris.* 2,9
11. Construction à Pomezia (Latium) d'une malterie. Promoteur : *Malteria Tirrena S.p.A.* 0,8
12. Construction à Gallo (Campanie) d'une centrale hydraulique de pointe d'une production annuelle de 190 millions de kWh. Promoteur : *Ente Nazionale per l'Energia Elettrica (Enel).* 6,0
13. Agrandissement d'une usine de produits chimiques à Crotona (Calabre). Promoteur : *MONTECATINI - Società Generale per l'Industria Mineraria e Chimica.* 2,5
14. Agrandissement d'une usine pour la fabrication de produits en amiante-ciment à Torre Annunziata (Campanie). Promoteur : *ITALTUBI S.p.A. - Società Riunite Gimfa - Italtubi.* 1,1
15. Construction à Brindisi (Pouilles) d'une centrale thermique de 300 MW. Promoteur : *Ente Nazionale per l'Energia Elettrica (Enel).* 15,0
16. Construction à Chieti (Abruzzes) d'une usine pour la fabrication de radiateurs en fonte. Promoteur : *FA. RAD Italiana S.p.A. - Fabbrica Radiatori Italiana Società per Azioni.* 1,6

- | | |
|--|------|
| 17. Construction à Pomezia (Latium) d'une usine d'appareils frigorifiques à usage commercial. Promoteur : <i>Apparecchiature Industriali Frigorifere Elettrodomestiche e Lattiere Sud - A.I.F.E.L. Sud S.p.A.</i> | 0,4 |
| 18. Construction à Salerne (Campanie) d'une usine destinée à la fabrication de tubes métalliques et de bicyclettes. Promoteur : <i>Bianchisider S.p.A.</i> | 0,7 |
| 19. Construction à Chieti (Abruzzes) d'une usine de porcelaines. Promoteur : <i>Società Ceramica Italiana S.p.A.</i> | 1,0 |
| 20. Agrandissement d'une usine pour la fabrication de produits en amiante-ciment à Bari (Pouilles). Promoteur : <i>Società Adriatica Prodotti in Cementamianto (S.A.P.I.C.)</i> | 0,8 |
| 21. Construction d'une brasserie à Frosinone (Latium). Promoteur : <i>Birreria Henmed S.p.A.</i> | 0,9 |
| 22. Construction d'une usine de raffinage d'huile d'olive à Vasto (Abruzzes). Promoteur : <i>S.V.O.A. - Società Vastese Oli Alimentari S.p.A.</i> | 0,5 |
| 23. Doublement d'une partie de la voie ferrée Battipaglia - Reggio Calabria (Campanie-Calabre). Promoteur : <i>Azienda Autonoma delle Ferrovie dello Stato.</i> | 20,0 |
| 24. Construction à Pastorano-Pignataro Maggiore (Campanie) d'une usine pour la fabrication d'éléments destinés à des constructions préfabriquées. Promoteur : <i>Industrie Riunite Costruzioni e Prodotti Modulari - I.R.C.O.M. S.p.A.</i> | 1,4 |
| <i>Sardaigne :</i> | |
| 25. Construction à Siniscola d'une filature destinée à la production de filés cardés. Promoteur : <i>Marfili - Filatura del Mare - S.p.A.</i> | 2,2 |

26. Construction à Olbia d'une fabrique de garnitures pour cardes. Promoteur : *SARDESPA - Manifattura di Venafiorita S.p.A.*

1,3

* * *

Les prêts à l'Allemagne, à la France et aux Chemins de Fer Italiens sont accordés directement.

Les prêts concernant les autres projets situés dans la zone d'action de la Cassa per il Mezzogiorno sont, comme par le passé, octroyés à cet organisme. Celui-ci en reprête les montants respectifs soit directement à l'Ente Nazionale per l'Energia Elettrica (Enel) pour les projets d'infrastructure énergétique, soit par l'entremise de l'Institut régional compétent pour les projets industriels. Ces Instituts régionaux participent de leur côté au financement des projets.

Il s'agit en l'occurrence des Instituts de droit public suivants pour le crédit à l'industrie :

- Mezzogiorno Continental : *Istituto per lo Sviluppo Economico dell'Italia Meridionale (ISVEIMER)*;
- Sardaigne : *Credito Industriale Sardo (C.I.S.)*.

PRÊTS DANS LES PAYS ASSOCIÉS

En 1963, la Banque a effectué pour la première fois des opérations de prêt dans un pays associé à la Communauté Économique Européenne. Elle est ainsi intervenue en Grèce dans le cadre du Protocole Financier annexé à l'Accord d'Association signé avec ce pays et du mandat de crédit conféré à la B.E.I. par les États membres avec leur garantie pour ces opérations.

Au cours de l'exercice, 5 prêts d'un montant total d'u.c. 23 millions ont été accordés à la Grèce pour des projets d'infrastructure dont le coût total est estimé à u.c. 73,8 millions.

Ces projets concernent :

Prêt de la Banque
(Millions d'u.c.)

1. Construction de 493 km de lignes de transport de l'énergie électrique produite par les installations de Kremasta sur le fleuve Acheloos en Grèce continentale. Promoteur : *Entreprise Publique d'Electricité*. 6,0
2. Achèvement de la construction d'une nouvelle route sur le parcours Athènes-Corinthe d'une longueur de 69 km. Promoteur : *Fonds Routier National*. 2,0
3. Construction sur l'itinéraire Corinthe-Patras d'une nouvelle route d'une longueur de 135,4 km. Avec la route Athènes-Corinthe, cette route assurera la desserte du Péloponnèse et la liaison avec l'Europe occidentale. Promoteur : *Fonds Routier National*. 6,2
4. Modernisation de la route Antirrhion-Agrinion. Celle-ci fait partie de la liaison Antirrhion-Ioannina qui constitue la principale voie vers l'Italie via Igoumenitsa et Brindisi. Ce tronçon sera aménagé à double voie sur un parcours de 71,8 km. Promoteur : *Fonds Routier National*. 2,6
5. Construction d'une nouvelle route entre Lamia et Larissa qui fait partie de la liaison Athènes-Salonique déjà modernisée sur le reste de son parcours. Le nouveau tracé s'étendra sur 146,3 km et passera à proximité du port de Volos. Promoteur : *Fonds Routier National*. 6,2

Le Fonds Routier National est une institution de droit public dont le président est le Ministre des Travaux Publics. Le Fonds supporte la charge des dépenses de construction et d'entretien des routes nationales.

Ces opérations bénéficieront d'une bonification d'intérêt de 3 % accordée par les Etats membres.

* * *

ACTIVITÉ DE LA BANQUE DE 1958 A 1963

Depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1963, la Banque a approuvé 67 prêts totalisant u.c. 358,3 millions, soit une moyenne d'environ 5,3 millions par prêt. Les investissements auxquels la Banque a apporté son concours s'élèvent au total à u.c. 1,6 milliard : la part de la Banque dans leur financement a été en moyenne de 23 %, variant sensiblement selon la nature et l'importance des projets.

La ventilation des prêts approuvés est la suivante :

RÉPARTITION PAR PAYS

au 31 décembre 1963

(Pays Membres et Pays Associés)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Prêts de la B.E.I. (millions d'u.c.)</i>	<i>Part de chaque pays par rapport à l'ensemble (%)</i>
<i>Pays Membres :</i>			
Belgique	1	4,8	1
Allemagne	3	32,4	9
France	10	58,0	16
Italie	47	236,1	66
Luxembourg	1	4,0	1
	62	335,3	93
<i>Pays Associés :</i>			
Grèce	5	23,0	7
Total	67	358,3	100

RÉPARTITION PAR SECTEURS

au 31 décembre 1963

(Pays Membres et Pays Associés)

<i>Secteur</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Prêts de la B.E.I. (millions d'u.c.)</i>	<i>Part de chaque secteur par rapport à l'ensemble (%)</i>
AGRICULTURE	2	10,5	3
TRANSPORTS	10	108,2	30
ENERGIE	10	74,6	21
INDUSTRIE	45	165,0	46
— Sidérurgie :	2	24,9	
— Matériaux de construction	5	11,1	
— Verre et céramique	3	5,8	
— Pâte à papier - papier	3	15,8	
— Ind. mécanique	12	25,7	
— Ind. chimique	9	71,4	
— Textile et habillement	2	2,6	
— Ind. alimentaire	8	7,4	
— Autres industries	1	0,3	
Total	67	358,3	100

Au 31 décembre 1963, 48 contrats de prêt, portant sur un montant total d'u.c. 284,1 millions, avaient été signés. A la fin de mars 1964, ce chiffre avait été porté à 58 opérations, pour un montant total d'u.c. 324,4 millions.

NOUVELLES TÂCHES

Le dernier rapport, se référant à l'élargissement du champ d'action de la Banque aux pays associés de la C.E.E., faisait état du processus en cours en vue d'une nouvelle association pour 5 ans de 18 Etats africains et malgache ainsi que du maintien de l'association des pays et territoires d'outre-mer et des départements français d'outre-mer.

En liaison avec cette association et dans le cadre d'une aide globale de 730 millions d'u.c. en faveur des Etats Africains et Malgache et de 70 millions en faveur des pays, territoires et départements d'outre-mer, la Banque a été habilitée à octroyer des prêts sur ses ressources propres et suivant les modalités, conditions et procédures inscrites à ses Statuts à concurrence respectivement de 64 et 6 millions d'u.c.

Des accords internes à la Communauté, intervenus au cours de l'année 1963, ont en outre mis en place une étroite collaboration entre le Fonds Européen de Développement, responsable de l'attribution des dons, et la Banque, chargée d'octroyer les prêts normaux, les deux étant associés pour gérer en commun les prêts à conditions spéciales dont pourront bénéficier ces Etats ainsi que ces pays, territoires et départements, par prélèvement sur les ressources du Fonds et pour des montants respectivement fixés à 46 et 4 millions d'unités de compte. L'ensemble de ces dispositifs entrera en vigueur le premier jour du mois suivant le dépôt du nombre nécessaire d'instruments de ratification; cette date pourrait se situer vers le milieu de 1964.

Un accord créant une association entre la C.E.E. et la Turquie a été signé à Ankara le 12 septembre 1963; il est également en cours de ratification et pourrait entrer en vigueur en 1964. Aux termes de cet accord et des protocoles annexés, la Communauté a prévu d'octroyer, pendant une période de 5 ans, par l'intermédiaire de la Banque et jusqu'à concurrence de 175 millions d'u.c., des prêts à long terme pour la réalisation, sur le territoire de la Turquie, de projets d'investissement contribuant à l'accroissement de la productivité et favorisant les buts de l'accord.

A l'occasion des discussions sur les modalités de ces interventions, il est apparu que lorsque la Communauté devait venir en aide à des pays dont la balance des paiements était dans un état d'équilibre précaire et risquait de le demeurer pendant une assez longue période, les ressources d'une institution se finançant sur les marchés, comme c'est le cas pour la Banque, étaient peu appropriées pour octroyer le concours financier souhaité. Aussi, afin de pouvoir cependant faire octroyer l'aide par la Banque, les pays membres ont-ils décidé d'instituer

une « section spéciale » gérée à part et dotée de ressources particulières. Cette section spéciale, qui sera appelée à fonctionner dès l'entrée en vigueur de l'association avec la Turquie, a été mise en place par décision du Conseil des Gouverneurs du 27 mai 1963. Elle constituera à l'avenir pour la Communauté un instrument d'intervention souple qui pourra être utilisé chaque fois que les conditions de l'aide à accorder devront être adaptées à la situation particulière du pays bénéficiaire.

LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Au début de l'exercice 1963, l'ensemble des ressources de la Banque s'élevait à environ u.c. 337,3 millions provenant du capital versé, des emprunts émis et des excédents de sa gestion. A la même date, le montant global des prêts en cours s'élevait à u.c. 212,4 millions, dont u.c. 140,8 millions versés.

Cette situation de liquidité — due en partie au décalage qui existe entre la signature d'un contrat de prêt et le moment où s'achève le versement de ce prêt au bénéficiaire — dont la Banque a continué à jouir au cours de l'exercice écoulé, lui a permis de poursuivre sa politique d'emprunt visant à introduire graduellement ses titres sur les différents marchés de capitaux, au fur et à mesure que les conditions de ces marchés le permettent. C'est ainsi qu'elle a pu réaliser au mois de décembre 1963 trois nouveaux emprunts d'un montant global d'u.c. 35,1 millions, qui constituent en même temps les premières émissions de la Banque dans trois pays membres : la France, la Belgique et l'Allemagne.

L'emprunt émis en France, d'un montant nominal de FF 60.000.000 (u.c. 12,1 millions environ) a été placé par l'intermédiaire d'un syndicat de banques françaises auprès de compagnies d'assurances et organismes assimilés, au cours de 94,5 % si la libération des obligations souscrites s'effectuait en décembre 1963, et au cours de 94,9 % si les obligations étaient libérées en janvier 1964. Chaque obligation, portant intérêt au taux de 5 % l'an, sera remboursée au pair par fraction d'un quart respectivement à la fin des 5^e, 10^e, 15^e et 20^e années, le rendement moyen pour le porteur s'établissant ainsi à 5,66 %. Les porteurs ont

d'autre part la faculté à la fin de la 10^e année d'obtenir le remboursement anticipé de la fraction de chaque titre restant alors à rembourser, à un prix calculé de façon à leur assurer un rendement moyen de 5,38 %.

Enfin la Banque a la faculté de rembourser par anticipation au pair à la fin de la 10^e et de la 15^e année la totalité de l'emprunt restant alors en circulation.

Un emprunt de FB 400.000.000 (u.c. 8 millions) émis sur le marché des capitaux belge a été pris ferme par un groupe de banques belges en vue du placement auprès des investisseurs institutionnels au cours de 99 %. Il a été prévu que les souscripteurs auraient la faculté de libérer les obligations souscrites au plus tard le 10 juin 1964.

Cet emprunt, d'une durée de 24 ans, est représenté par des obligations portant intérêt à 6 %, le rendement pour les porteurs s'établissant à 6,10 %. Il est remboursable en 19 annuités à partir de la fin de la 6^e année. A partir de cette même date, la Banque a d'autre part la faculté de rembourser au pair par anticipation tout ou partie de l'emprunt.

Le 3^e emprunt, émis en Allemagne, porte sur un montant nominal de DM 60.000.000 (u.c. 15 millions). Il a été pris ferme par un syndicat de banques allemandes et offert en souscription publique au cours de 99 %.

Les obligations portent intérêt au taux de 5 ½ % et ont une durée de 7 ans. Elles ne sont pas remboursables par anticipation. Le rendement pour le porteur s'établit ainsi à 5,7 % environ.

Le montant global des emprunts émis par la Banque s'élève ainsi au 31 décembre 1963 à u.c. 88,8 millions. Compte tenu des remboursements effectués au cours de l'exercice, la dette consolidée s'élève à cette même date à u.c. 88,4 millions.

Les nouveaux contrats de prêt signés au cours de l'exercice ont porté le montant global des prêts accordés à u.c. 283,6 millions; déduction faite des remboursements effectués, s'élevant à u.c. 3 millions dont u.c. 2,5 millions au cours de l'exercice, et compte tenu des ajustements

de change, le montant total des prêts en cours s'élève à u.c. 281 millions, dont u.c. 200 millions versés. Les versements effectués au cours de l'exercice 1963 s'élèvent à u.c. 59,2 millions.

Compte tenu de l'évolution générale des marchés financiers, le taux d'intérêt des prêts de la Banque a été porté à 5 7/8 % pour les contrats signés à partir du 27 mars 1963. Ce taux n'a pas été modifié depuis lors.

Le solde du Compte de Profits et Pertes, avant affectation à la réserve statutaire et aux provisions, s'élevait à u.c. 10,4 millions contre u.c. 9,8 millions pour l'exercice précédent. Ce montant a été réparti à raison de u.c. 5 millions aux provisions et pour le solde à la réserve statutaire.

A la date du 31 décembre 1963, le montant global des réserves et des provisions s'élevait à environ u.c. 44 millions, dont u.c. 21 millions à la réserve statutaire.

A la fin de l'exercice, le montant global des ressources de la Banque — capital versé, emprunts et excédents de gestion — s'élevait à u.c. 382,4 millions environ.

III

Le bilan et le compte de profits et pertes sont joints au présent rapport.

Leurs principaux postes sont analysés ci-après.

BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 1963 s'élève à u.c. 466.525.227,85. Au 31 décembre 1962, il s'élevait à u.c. 411.248.568,32.

ACTIF

Caisse et Banques, avoirs en or et portefeuille.

Le total de ces trois postes s'élève à u.c. 174.642.550,36 contre u.c. 196.708.139,16 au 31 décembre 1962, ainsi qu'il résulte de la ventilation détaillée ci-après :

	au 31 décembre 1962	au 31 décembre 1963
— Caisse et Banques	156.504.062,63	147.358.713,12
— Avoirs en Or	8.520.897,32	8.562.954,50
— Portefeuille	31.683.179,21	18.720.882,74

Les bons de caisse et les obligations, qui figurent sous la rubrique portefeuille à concurrence d'un montant de u.c. 11.134.890,26, ont été évalués à leur valeur d'achat, ou à la valeur boursière au 31 décembre 1963 si cette dernière est inférieure, avec un maximum de 100 %.

Le total des trois postes se répartit suivant les monnaies de la manière suivante :

— monnaies des pays membres	u.c.	137.962.432,15
— autres monnaies	u.c.	28.117.163,71
— or	u.c.	8.562.954,50

La répartition selon les échéances est la suivante :

— à vue	u.c.	25.628.474,10
— à 3 mois au plus	u.c.	70.325.351,43
— à plus de 3 mois et à 6 mois au plus	u.c.	26.520.369,65
— à plus de 6 mois et à 12 mois au plus	u.c.	45.871.014,92
— à plus de 12 mois	u.c.	6.297.340,26

A recevoir sur obligations à livrer.

Le montant inscrit à cette rubrique, soit u.c. 8.210.230,98, représente le produit des obligations en francs français et en francs belges émises et souscrites en 1963 mais non encore libérées à la fin de l'exercice.

Prêts en cours.

Le montant de u.c. 281.032.414,20 représente le montant global des prêts dont les contrats étaient signés à la date du 31 décembre 1963, déduction faite des remboursements effectués, qui se sont élevés au cours de l'exercice à u.c. 2.525.643,62. Sur ce montant, les fonds versés aux emprunteurs s'élèvent à la même date à u.c. 200.024.239,76.

Les créances qui résultent pour la Banque de ces versements se répartissent ainsi suivant les monnaies :

— monnaies des pays membres	u.c.	139.881.742,32
— option de la Banque entre les monnaies des pays membres	u.c.	35.127.484,78
— autres monnaies	u.c.	25.015.012,66

Les montants restant à verser, soit u.c. 81.008.174,44 trouvent leur contrepartie dans le poste figurant au passif sous la rubrique « à verser sur prêts en cours ».

Les postes relatifs aux prêts se comparent ainsi :

	au 31 décembre 1962	au 31 décembre 1963
— prêts versés	140.784.650,48	200.024.239,76
— prêts à verser	71.601.933,70	81.008.174,44
Total des prêts	<u>212.386.584,18</u>	<u>281.032.414,20</u>

Installations et matériel.

Les installations et le matériel, complètement amortis, ne figurent dans cette rubrique que « pour mémoire ».

Intérêts et Commissions à recevoir.

Sous cette rubrique figurent les intérêts et commissions courus mais pas encore encaissables à la date du 31 décembre 1963, qui s'élèvent à u.c. 2.581.549,03.

PASSIF

Capital

Le capital souscrit s'élève à u.c. 1.000.000.000,— dont u.c. 250.000.000,— de capital versé et u.c. 750.000.000,— de capital de garantie.

Réserve statutaire.

La réserve statutaire, qui s'élevait au début de l'exercice à u.c. 15.591.775,17, est portée à u.c. 20.970.420,22 par l'attribution à cette réserve du solde du compte de profits et pertes.

Provisions.

La provision pour risques sur prêts et garanties qui s'élevait à u.c. 10.500.000,— à la fin de l'exercice précédent, a été portée à u.c. 15.000.000,—.

La provision pour péréquation d'intérêts d'emprunts et pour charges d'émission a été portée à u.c. 6.000.000,—.

Le montant global des provisions s'élève ainsi à u.c. 23.000.000,— contre u.c. 18.000.000,— à la fin de l'exercice précédent.

Montants dus au titre de l'art. 7 paragraphe 2 des Statuts.

Le montant inscrit à cette rubrique s'élève à u.c. 461.072,22 contre u.c. 481.323,57 au 31 décembre 1962.

Emprunts à moyen et long terme.

Le montant d'u.c. 88.423.825,85 inscrit à cette rubrique représente les emprunts contractés par la Banque et en cours à la date du 31 décembre 1963.

Le détail de ces emprunts est indiqué ci-après :

— Emprunts obligataires :

4 1/2 % 1961 à sept ans en florins	u.c.	5.524.861,88
4 1/2 % 1961 à vingt ans en florins	u.c.	13.812.154,70
5 % 1962 à quinze ans en lires	u.c.	24.000.000,00
4 3/4 % 1962 à vingt ans en florins	u.c.	8.287.292,82
5 1/2 % 1963 à sept ans en deutsche mark	u.c.	15.000.000,00
6 % 1963 à vingt-quatre ans en francs belges	u.c.	8.000.000,00
5 % 1963 à vingt ans en francs français	u.c.	12.152.981,73

— Autre emprunt :

Crédit bancaire 1961 à six ans en francs suisses	u.c.	1.646.534,72
--	------	--------------

L'évolution au cours de l'exercice de la dette consolidée de la Banque, ventilée par monnaies, a été la suivante :

	<i>Dette en cours</i>	<i>Opérations de l'exercice</i>		<i>Dette en cours</i>
	<i>au</i> <i>31 décembre 1962</i>	<i>Emprunts</i>	<i>Amortissement</i>	<i>au</i> <i>31 décembre 1963</i>
en DM	—	15.000.000,00	—	15.000.000,00
en FF	—	12.152.981,73	—	12.152.981,73
en Lires	24.000.000,00	—	—	24.000.000,00
en FB	—	8.000.000,00	—	8.000.000,00
en Flor.	27.624.309,40	—	—	27.624.309,40
en FS	2.058.168,41	—	411.633,69	1.646.534,72
Total	53.682.477,81	35.152.981,73	411.633,69	88.423.825,85

Le montant de la dette consolidée venant à échéance au cours de l'exercice 1964 s'élève à u.c. 1.516.606,06.

A verser sur prêts en cours.

Le montant d'u.c. 81.008.174,44 inscrit à cette rubrique représente les engagements de versement restant à exécuter par la Banque au profit de ses emprunteurs en vertu des contrats de prêt signés à la date du 31 décembre 1963.

Intérêts et commissions à payer et intérêts reçus d'avance.

Le montant d'u.c. 981.302,37 inscrit à cette rubrique représente, à raison d'u.c. 959.522,64, les intérêts sur emprunts courus mais non encore échus et à raison d'u.c. 21.779,73 les intérêts encaissés qui se rapportent à une période postérieure au 31 décembre 1963.

Divers.

Le montant d'u.c. 1.680.432,75 inscrit à cette rubrique comprend diverses dépenses et charges prévues ou encourues mais non encore réglées, ainsi que le montant réservé pour le régime de prévoyance du personnel.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT

Dépenses administratives.

Les dépenses administratives se sont élevées à u.c. 1.902.651,44 contre u.c. 1.453.758,89 pour l'exercice précédent.

Elles se répartissent comme suit :

— dépenses relatives au personnel	u.c.	1.157.950,12
— frais généraux et provision pour autres charges éventuelles	u.c.	744.701,32

Intérêts et charges sur emprunts.

Ce poste s'élève à u.c. 3.939.513,99 et représente les intérêts sur emprunts et les frais et autres charges qui se rapportent à ces opérations.

Frais financiers.

Le montant d'u.c. 10.951,06 inscrit à cette rubrique, est constitué dans sa presque totalité par les différences d'évaluation du portefeuille au 31 décembre 1963.

Amortissements sur installations et matériel.

Les dépenses d'installations et matériel effectuées au cours de l'exercice et amorties dans leur totalité, se sont élevées à u.c. 40.762,26 contre u.c. 21.569,40 pour l'exercice précédent.

CRÉDIT

Intérêts et commissions sur prêts.

Ce poste s'élève à u.c. 9.627.777,83 contre u.c. 6.357.997,87 pour l'exercice précédent. L'augmentation est en corrélation avec l'accroissement des montants versés sur prêts en cours.

Intérêts et commissions sur placements.

Le montant des revenus provenant des placements des disponibilités est d'u.c. 6.599.993,95 contre u.c. 7.637.437,16 pour l'exercice précédent. La réduction est en corrélation avec la diminution des disponibilités.

IV

Lors de la Séance Annuelle le 27 mai 1963, le Conseil des Gouverneurs a procédé au renouvellement général du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 5 ans. A cette occasion, MM. Pasquale SARACENO et Mario PENNACHIO n'ayant pas sollicité le renouvellement de leur mandat, MM. Aldo BALDARI et Lionello FRONZONI ont été nommés en qualité de suppléants de MM. Stefano SIGLIENTI et Giuseppe DI NARDI, ce dernier devenant administrateur titulaire.

M. Pierre-Paul SCHWEITZER a donné sa démission lorsqu'il a été appelé aux fonctions de Directeur Général du Fonds Monétaire International et, pour le remplacer, le Conseil des Gouverneurs a nommé administrateur M. Jean SALTES à compter du 11 février 1964.

Nous remercions MM. SARACENO, PENNACHIO et SCHWEITZER pour la précieuse et compétente collaboration qu'ils ont apportée à la Banque depuis sa création.

* * *

L'effectif du personnel de la Banque au 31 décembre 1963 comprenait 123 personnes.

Bruxelles, le 14 avril 1964.

Le Président du Conseil d'Administration,
PARIDE FORMENTINI.

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORT DE MM. PRICE WATERHOUSE & Co.

60, rue Ravenstein
Bruxelles

Monsieur le Président,
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
BRUXELLES

A notre avis, les états financiers ci-joints constituent une présentation fidèle et raisonnable de la situation financière de la Banque Européenne d'Investissement au 31 décembre 1963 et des résultats de ses opérations de l'exercice, selon les principes comptables généralement admis appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent. Notre examen de ces états financiers a été effectué selon les normes de révision généralement admises, et a donc comporté tels sondages de la comptabilité et telles autres opérations de contrôle que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Le 15 avril 1964.

PRICE WATERHOUSE & Co.

BILAN AU 31

(en unités de compte de 0,88867088

Les taux de conversion utilisés pour l'établissement

1 unité de compte = 50 FB = 4,00 DM = 4,93706 FF

ACTIF

CAISSE ET BANQUES		
Monnaies des pays membres		
à vue ou à un an au plus	122.697.801,95	
Autres monnaies		
à vue ou à un an au plus	24.660.911,17	147.358.713,12
AVOIRS EN OR		8.562.954,50
PORTEFEUILLE		
Monnaies des pays membres		
à un an au plus	8.967.289,94	
à plus d'un an	6.297.340,26	
	15.264.630,20	
Autres monnaies		
à un an au plus	3.456.252,54	18.720.882,74
À RECEVOIR SUR OBLIGATIONS		
À LIVRER		
Monnaies des pays membres		8.210.230,98
PRÊTS EN COURS		
dont		
versé :		
en monnaies des pays membres	175.009.227,10	
en autres monnaies	25.015.012,66	
	200.024.239,76	
à verser		81.008.174,44
		281.032.414,20
INSTALLATIONS ET MATÉRIEL		1,00
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS		
À RECEVOIR		2.581.549,03
DIVERS		58.482,28
	<i>Total : u.c.</i>	466.525.227,85

DÉCEMBRE 1963

gramme d'or fin — Article 4 des Statuts)

des comptes de ce bilan sont les suivants :

= 625 Lit. = 50 Flux = 3,62 florins = 1 US \$ = 4,37282 F.S.

PASSIF

CAPITAL SOUSCRIT	1.000.000.000,00	
dont versé conformément à l'art. 5 § 1 des Statuts		250.000.000,00
RÉSERVE STATUTAIRE.		20.970.420,22
PROVISIONS		
pour risques sur prêts et garanties	15.000.000,00	
pour péréquation d'intérêts d'emprunts et pour charges d'émission	6.000.000,00	
pour risques monétaires non couverts par l'art. 7 des Statuts	2.000.000,00	
		23.000.000,00
MONTANTS DUS AU TITRE DE L'ARTICLE 7 § 2 DES STATUTS		461.072,22
EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME		
en monnaies des pays membres	86.777.291,13	
en autres monnaies	1.646.534,72	
		88.423.825,85
A VERSER SUR PRÊTS EN COURS		81.008.174,44
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS A PAYER ET INTÉRÊTS REÇUS D'AVANCE		981.302,37
DIVERS		1.680.432,75
	Total : u.c.	466.525.227,85

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

(en unités de compte de 0,88867088

D É B I T

DÉPENSES ADMINISTRATIVES	1.902.651,44
INTÉRÊTS ET CHARGES SUR EMPRUNTS	3.939.513,99
FRAIS FINANCIERS	10.951,06
AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS ET MATÉRIEL	40.762,26
PROVISION POUR RISQUES SUR PRÊTS ET GARANTIES	4.500.000,00
PROVISION POUR PÉRÉQUATION D'INTÉRÊTS D'EMPRUNTS ET POUR CHARGES D'ÉMISSION	500.000,00
SOLDE AFFECTÉ A LA RÉSERVE STATUTAIRE	5.378.645,05
<i>Total</i> : u.c.	16.272.523,80

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1963

gramme d'or fin — Article 4 des Statuts)

CRÉDIT

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PRÊTS	9.627.777,83
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PLACEMENTS	6.599.993,95
DIFFÉRENCES DE CHANGE	44.752,02
<i>Total : u.c.</i>	<u>16.272.523,80</u>

DÉCLARATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque Européenne d'Investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

Vu le rapport annuel 1963 ainsi que le bilan de la Banque au 31 décembre 1963 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration en sa séance du 14 avril 1964,

Vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

Certifie par la présente :

que les opérations de la Banque pendant l'exercice 1963 ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur,

que le bilan et le compte de profits et pertes sont conformes aux écritures comptables et qu'ils reflètent exactement, à l'actif comme au passif, la situation de la Banque.

Bruxelles, le 24 avril 1964

Le Comité de Vérification,

K. BERNARD

A. M. DE JONG

R. BRESSON

